

ANNEXES

Réponse au procès-verbal de l'enquête-publique du projet éolien de Folles

Décembre 2022

SAS Énergies Folles

Lettres d'information



Projet éolien de Folles

Lettre d'information n°1

Décembre 2017

La commune de Folles et la communauté de communes Elan s'investissent activement dans la transition énergétique en accordant leur confiance à la société Eolise pour développer un projet éolien au nord du territoire de la commune de Folles.

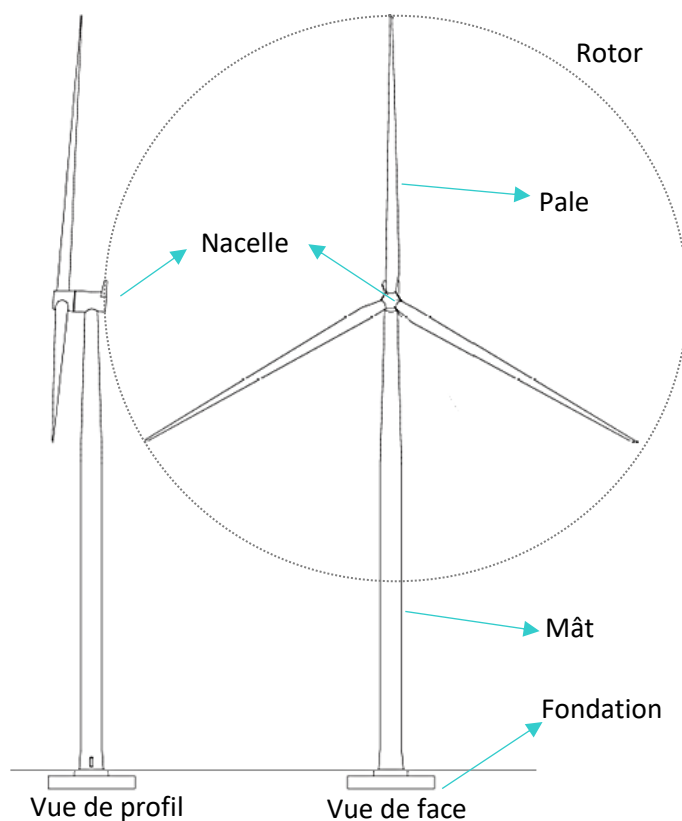
PRESENTATION DE LA SOCIÉTÉ EOLISE

Eolise est une société française, localisée à Poitiers et spécialisée dans le développement d'énergie renouvelable en particulier l'éolien. Eolise se base sur l'expérience de ses fondateurs qui ont développé et mis en exploitation plusieurs dizaines d'éoliennes en Hauts-de-France. La société Eolise travaille en priorité avec des entreprises locales de Haute-Vienne et de Nouvelle-Aquitaine.

POURQUOI LE CHOIX DE L'ÉOLIEN ?

L'éolienne s'inspire des moulins à vent d'autrefois et utilise la seule force du vent pour produire de l'énergie électrique. Cette énergie est donc propre, locale et renouvelable.

L'éolienne se compose d'un rotor de trois pales dont l'axe de rotation est relié à la nacelle contenant le générateur d'électricité. La nacelle est installée en haut d'un mât pour capter des vents plus forts et réguliers. Le mât est fixé sur des fondations en béton et contient le poste de transformation électrique. La force du vent entraîne le mouvement du rotor et l'axe transmet l'énergie mécanique au générateur qui la convertit en électricité.



Exemple pour une éolienne récente :

	Dimensions
Pale	65 mètres
Rotor	130 mètres
Mât	115 mètres
Hauteur totale	180 mètres
Puissance	4 MW

1 éolienne de **4** mégawatt (MW) produit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de **4 900** personnes.

Les éoliennes ont une durée de vie de vingt ans et le coût et les conditions de leur démantèlement sont prévus dès la mise en service du parc d'après la législation en vigueur.

L'énergie éolienne est une énergie propre et productrice d'emplois locaux comme les techniciens de maintenance. Le secteur éolien génère 15 900 emplois en France et ses effectifs augmentent fortement chaque année.

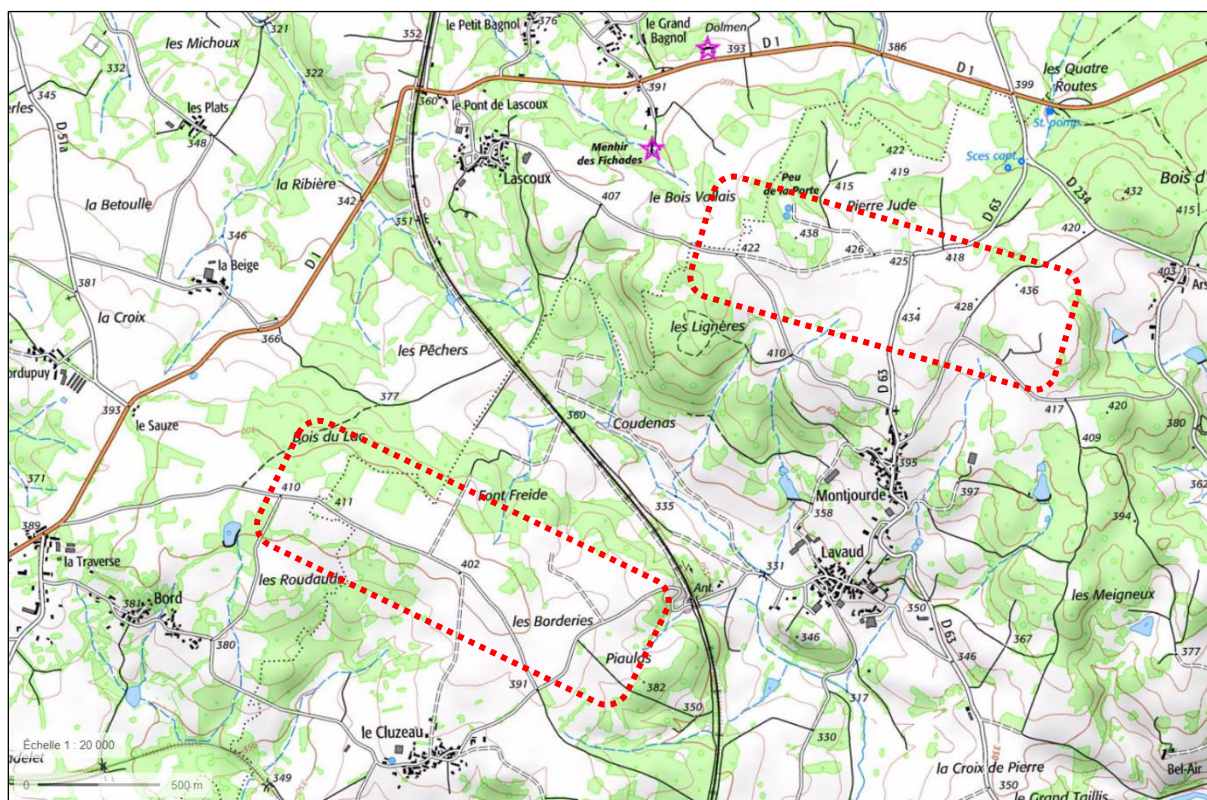
Le développement de l'éolien terrestre en France s'inscrit dans la loi sur la transition énergétique et dans la continuité des accords de Paris. Les objectifs nationaux prévoient une puissance installée de 21 800 MW pour 2023, contre 12 908 MW fin septembre 2017 (soit environ 6 500 éoliennes).

La Nouvelle Aquitaine compte 818 MW d'éolien installé et environ 46 MW pour le Limousin avec un objectif départemental de 600 MW pour 2020.

LE PROJET ÉOLIEN DE FOLLES

La zone d'implantation potentielle a été définie en fonction de nombreux critères réglementaires, techniques et environnementaux : la distance réglementaire aux habitations (500 mètres minimum), les servitudes techniques, la biodiversité et les enjeux environnementaux, le paysage et les monuments historiques, le potentiel de vent et le raccordement électrique ...

Deux zones potentielles se détachent au nord de Montjourde et au nord du Cluzeau.



Zone d'étude pour l'implantation d'un parc éolien

Le contour précis de ces zones sera validé et affiné par les études en cours et dévoilé lors de la permanence d'information à venir.

HISTORIQUE DU PROJET

Au niveau communal :

- Septembre 2016 : présentation du projet au maire et ses adjoints
- Décembre 2016 : échange avec le conseil municipal et plusieurs propriétaires exploitants
- Mai 2017 : délibération communale en faveur du projet Eolise sur les deux zones identifiées

Depuis le premier échange nous informons régulièrement Monsieur le Maire de l'avancement du projet. La commune de Fromental, proche du projet, est également informée du développement.

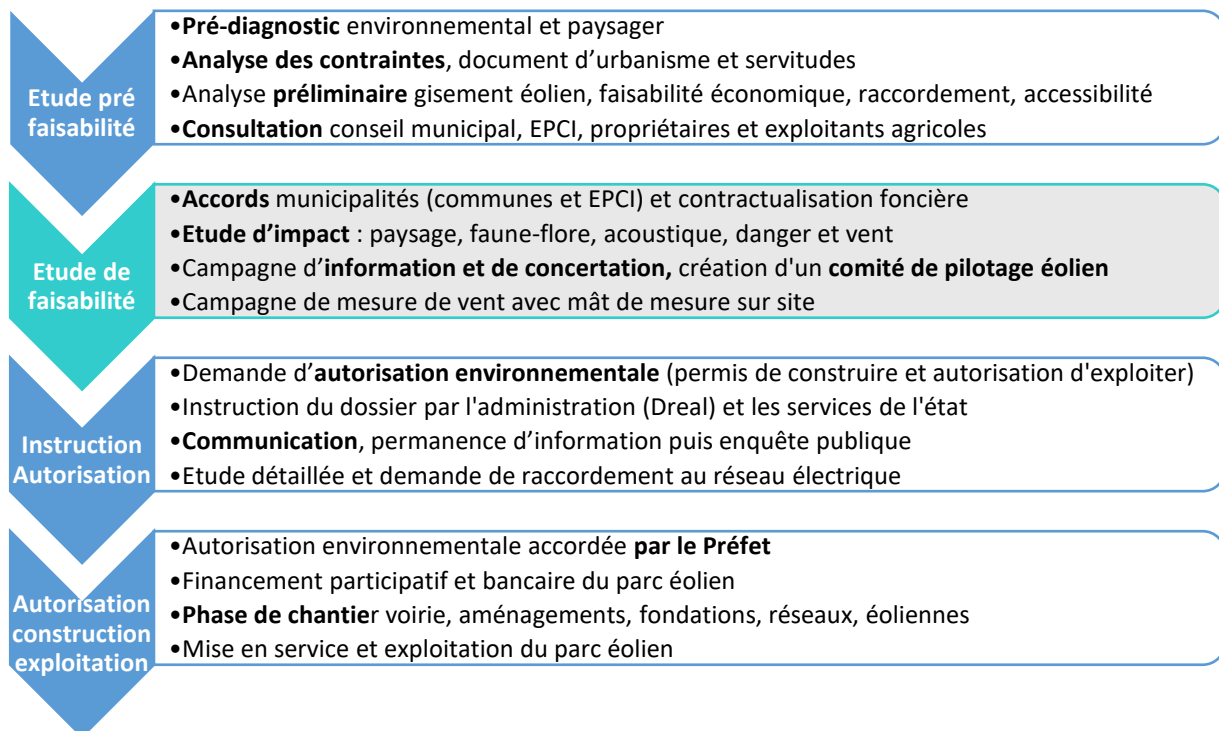
Au niveau de la communauté de communes :

- Novembre 2016 : rencontre du président de la communauté de communes Porte d'Occitanie
- Mars 2017 : présentation au président et vice-président d'Elan, nouvelle intercommunalité
- Juin 2017 : avis favorable du conseil communautaire pour notre projet éolien.

Les propriétaires et exploitants agricoles concernés ont été contactés afin de signer des conventions portant sur leur accord pour le développement et l'exploitation possible du projet éolien.

LES ÉTAPES D'UN PROJET ÉOLIEN

Durant quelques années, plusieurs étapes sont nécessaires entre l'identification d'un site éolien et sa mise en exploitation. Le projet éolien est actuellement en étude de faisabilité :



LES DIFFÉRENTS VOILETS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

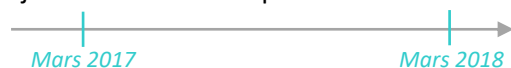
L'ensemble des études en cours et à venir permet de déterminer le nombre, la puissance et les dimensions des éoliennes. Le résultat de l'analyse des contraintes locales oriente également le meilleur positionnement des machines.

À titre d'information les deux zones du projet de Folles pourraient accueillir un total de 4 à 8 éoliennes.

Présentation d'une partie des études qui composent le dossier de demande d'autorisation environnementale, les dates étant données à titre indicatif :

L'étude faune-flore permet d'identifier les enjeux écologiques du site et de ses alentours en couvrant un cycle biologique complet d'une année. Les oiseaux, les chauves-souris et la flore sont ainsi étudiés afin d'adapter le projet éolien à la biodiversité recensée.

Les experts d'Encis Environnement, basé à Limoges, réalisent l'étude. Les riverains du projet sont informés depuis son lancement.



L'étude acoustique analyse l'environnement sonore existant dans la zone d'étude. Une modélisation basée sur ces résultats permet de s'assurer que les éoliennes projetées respecteront la réglementation en vigueur. La norme française limite fortement l'émergence du bruit (comme pour le voisinage).

Début 2018, plusieurs microphones seront installés à proximité de certaines habitations.



L'étude paysagère analyse les perspectives et le paysage dans toute l'aire d'étude visuelle du projet. Réalisée par des paysagistes, elle permet de choisir le meilleur scénario d'implantation du parc éolien. Plusieurs dizaines de prises de vue servent à simuler des photomontages représentant l'emprise visuelle du projet.

L'étude est en cours de réalisation par Encis Environnement à Limoges.



L'étude de vent identifie la ressource énergétique locale (fréquence, direction et vitesse du vent). Un mât de 100 mètres, équipé d'appareils de mesure enregistre des données sur le site. Le résultat de l'analyse permet de préciser la puissance et le type d'éolienne à installer et leur disposition.

Un mât de mesure sur site sera installé en 2018



LA CONCERTATION LOCALE AUTOUR DU PROJET

Afin de permettre un échange qualitatif nous constituons un comité de pilotage éolien. Les échanges permettront de construire un projet cohérent et adapté au territoire. Ce comité regroupera des représentants riverains en tant qu'habitants et acteurs locaux. Vous pouvez nous contacter si vous souhaitez intégrer ce comité en qualité de riverain proche ou éloigné, membre d'association, exploitant agricole, chasseur, entreprise, élu ...

Nous organiserons une réunion au premier trimestre 2018 et vous serez informé, dans la prochaine lettre d'information, des référents du comité qui vous représenteront.

Une permanence d'information se tiendra en mairie au premier semestre 2018. Elle vous permettra de venir vous renseigner sur le projet directement à notre rencontre. Nous répondrons à vos questions sur l'éolien en général et sur le projet de Folles en particulier. Vous pourrez consulter des cartes et éléments techniques et environnementaux mis à disposition.

Nous contacter : Téléphone : 05 49 38 88 25 - Adresse mail : b.wambre@eolise.fr

Eolise SAS – Business center – 3 avenue Gustave Eiffel Téléport 1 – 86 360 Chasseneuil-du-Poitou

Site d'information sur l'éolien : <http://fee.asso.fr/>

<http://www.enr.fr/eolien-terrestre>



Projet éolien de Folles

Lettre d'information n°2

Avril 2018

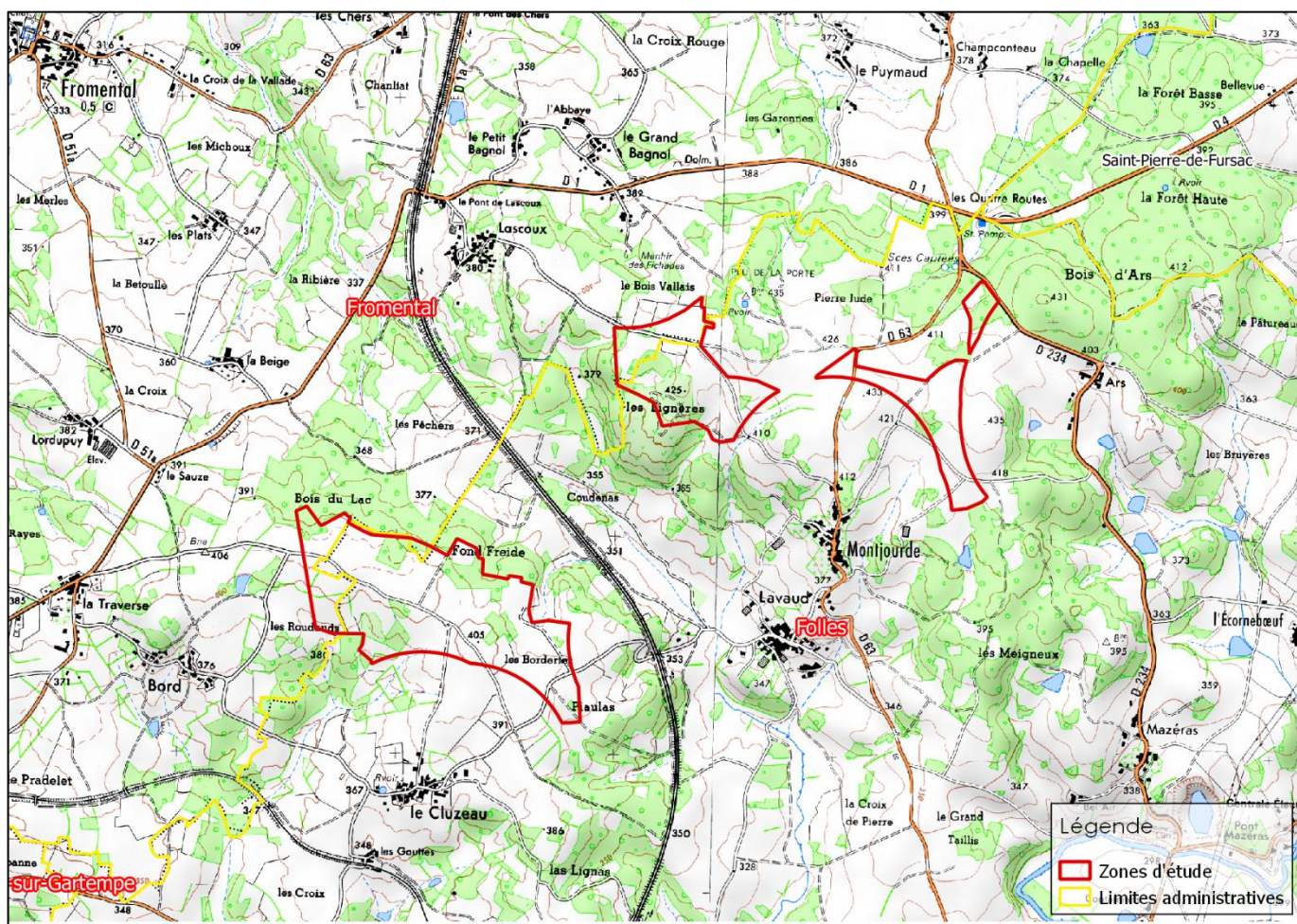
Permanence
d'information
Mairie de Folles
20 - 21 Avril

Eolise est une société française localisée à Poitiers, spécialisée dans le développement éolien. Depuis fin 2016, nous étudions la faisabilité d'un projet éolien au Nord de la commune de Folles limite Fromental. Avec l'accord de la mairie de Folles et de la communauté de communes ELAN, nous proposons une solution concrète pour impliquer votre territoire dans la transition énergétique. La lettre d'information N°1 a été diffusée en décembre 2017 et janvier 2018 dans les bulletins municipaux de Folles et Fromental.

LE PROJET ÉOLIEN DE FOLLES

Au cours de l'année 2017 le potentiel de la zone étudiée s'est confirmé avec l'avancement des différentes études sur sites (voir détail dans la précédente lettre d'information). Nous constituons actuellement le dossier de demande d'autorisation environnementale basé sur les différents thèmes : faune-flore, paysage, acoustique ...

Le projet dont les limites se précisent, est partagé en deux zones complémentaires de taille similaire et d'un potentiel de 3 à 4 éoliennes chacune au Nord du Cluzeau et au Nord de Montjourde.

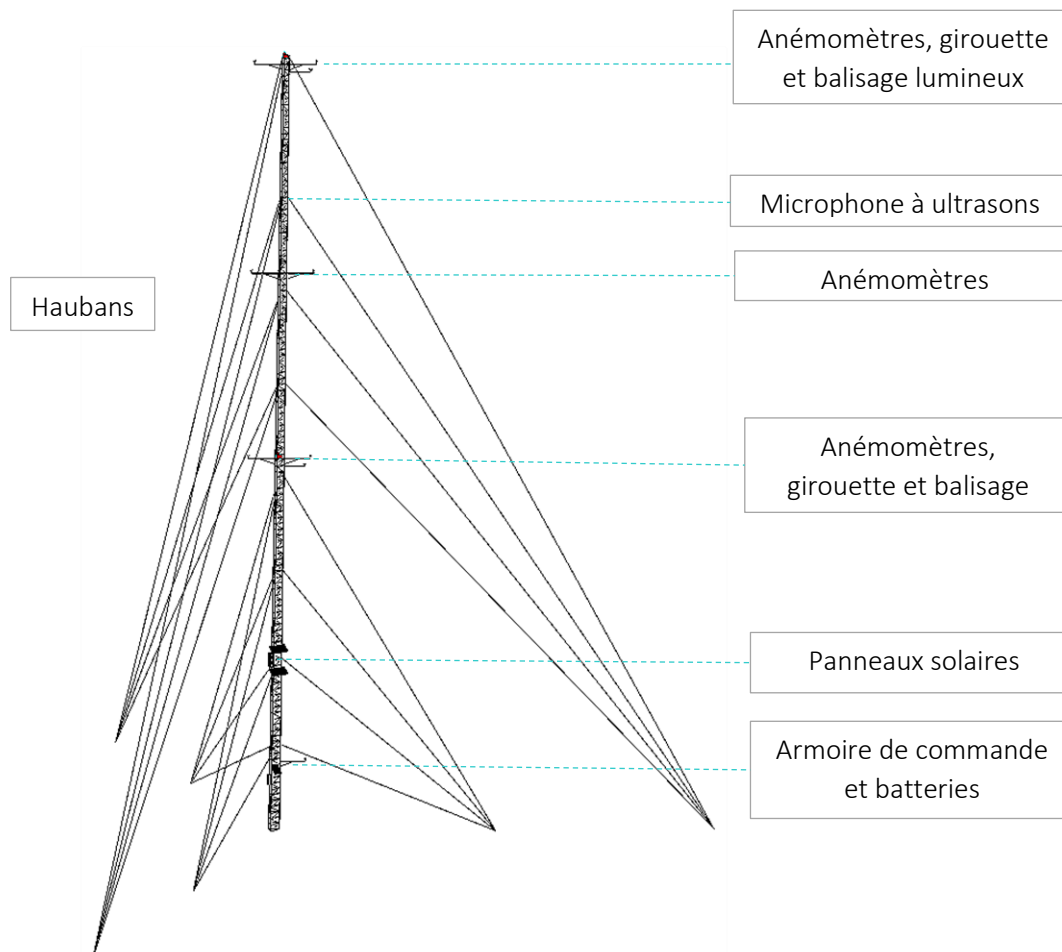


L'INSTALLATION DU MAT DE MESURE DE VENT

Courant avril, un mât de mesure de vent sera implanté à Folles au Nord du Cluzeau au lieu-dit le bois du lac. Ce mât est une installation primordiale pour nos études, il est temporaire et ne nécessite pas de fondations. Le mât est équipé d'anémomètres et de girouettes, à plusieurs hauteurs (voir schéma), pour mesurer en continu la vitesse, la direction du vent et les turbulences. Les experts **d'Encis Environnement**, à Limoges, utilisent également ce mât pour installer un microphone à ultrasons afin d'enregistrer l'activité des chauves-souris pendant plusieurs mois.

Le mât de mesure restera sur place pendant au minimum une année afin de compléter les données satellites utilisées dans une première estimation du gisement de vent. Les données collectées seront corrélées avec des mesures de long terme comme celles fournies par une station Météo France. Les résultats nous donneront une bonne connaissance des caractéristiques de vent de la zone. Cela sera utile pour adapter au mieux les dimensions, la puissance et le positionnement des éoliennes. Une estimation très précise de la production électrique des éoliennes sera réalisée.

Exemple d'un mât de mesure et de son équipement :



Le vent est notre source d'énergie, il est la condition première de notre projet, il est donc nécessaire de bien le connaître en le calibrant.

L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

Les parcs éoliens sont soumis au régime des ICPE (Installation classées pour la protection de l'environnement). A ce titre, des dispositions acoustiques sont prises pour déterminer des émergences sonores maximales à respecter. Ces émergences ne doivent pas dépasser **5 décibels le jour** et **3 décibels la nuit** par rapport au bruit résiduel (c'est à dire en l'absence du parc éolien). Le niveau de bruit ambiant (incluant le bruit des éoliennes) ne doit pas dépasser ces seuils. La réglementation* française est une des plus strictes d'Europe. Au-delà des chiffres, une manière pédagogique de se rendre compte du faible niveau de bruit est de se rapprocher à quelques centaines de mètres d'un parc éolien existant.

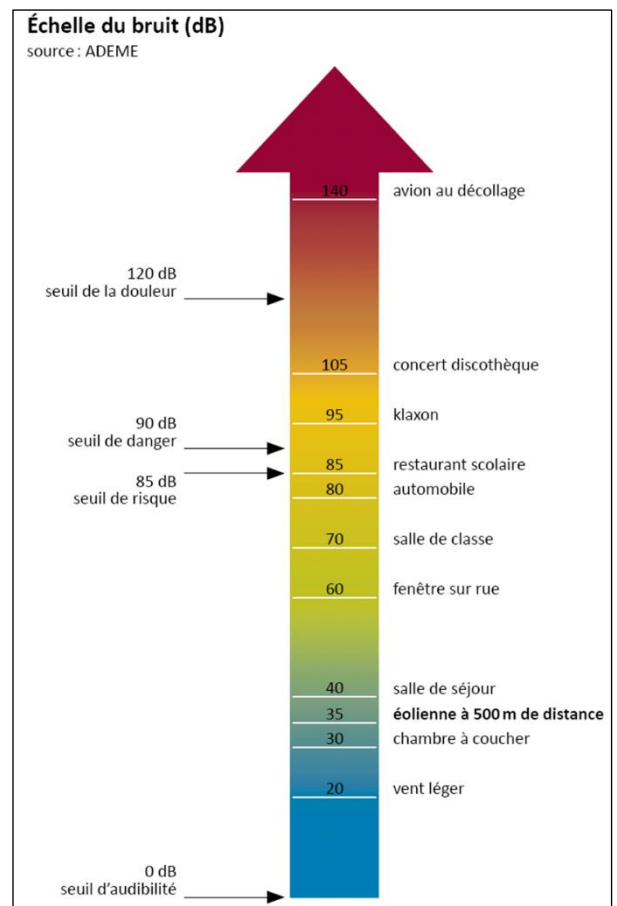


Exemple de sonomètre

Niveau de bruit ambiant à l'extérieur des habitations	Emergence admissible par période	
	Jour (7 h à 22 h)	Nuit (22 h à 7 h)
Supérieur à 35 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)
Inférieur à 35 dB(A)	Installation conforme	

Pour assurer le respect de cette réglementation, nous avons mandaté un bureau d'étude expert en acoustique basé à Poitiers. La société **Gantha** installera des sonomètres autonomes dans les jardins de certaines habitations proches de la zone d'étude pendant un mois. Après étude, 9 hameaux sont identifiés pour accueillir un sonomètre : Lascoux, Le Grand Bagnol, Le Puymaud, Ars, Montjourde, Lavaud, Le Cluzeau, Bord et Le Sauze. Une habitation de chaque bourg accueillera un sonomètre pour cette étude. Le résultat sera extrapolé à l'ensemble des habitations du bourg.

Cette campagne de mesure, prévue entre avril et mai, permettra d'évaluer les niveaux de **bruit du quotidien** et de modéliser par la suite l'émission acoustique d'un parc éolien avec un logiciel d'acoustique prévisionnel. L'objectif est de **s'assurer de la bonne conformité** des installations en matière acoustique, et de calculer de manière très précise les impacts sonores limités du futur parc éolien. Si nécessaire le parc peut être bridé par période c'est-à-dire automatiquement arrêté ou limité en puissance dans certaines configurations.



L'étude acoustique conditionne le nombre, la position des machines et leur bridage si nécessaire.

*Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent / Méthode d'évaluation de l'impact sonore décrit par la norme NFS 31-114 – Mesurage du bruit dans l'environnement avant et après installation d'éoliennes

LE COMITÉ DE PILOTAGE ÉOLIEN

Le **20 mars dernier** en mairie de Folles s'est tenu le premier atelier du **comité de pilotage**. Il a rassemblé **9 acteurs du territoire** riverains, conseillers municipaux de Folles et Fromental et de la communauté de communes ELAN. Cette première réunion était l'occasion de présenter la société Eolise, les enjeux du projet et l'objectif des prochains ateliers.

Ce comité s'est constitué suite à l'appel à participation du 1^{er} bulletin d'information et sur proposition des maires. Nous remercions les membres pour leur contribution actuelle et à venir.

Plusieurs réunions se tiendront lors des étapes importantes du projet afin d'associer le territoire à la création de celui-ci. Les membres serviront également de relais d'information auprès de la population en faisant remonter des questions et propositions. Toutefois nous sommes disponibles en direct pour toute question ou remarque. (Coordonnées plus bas)

Ce comité de pilotage permet d'entretenir un lien permanent avec un groupe représentant les riverains. Il permet de tenir compte de votre avis dans la construction de ce projet en conciliant les intérêts de chacun avec l'objectif nécessaire de transition énergétique.

Lors du prochain comité de pilotage en mai-juin, nous aborderons les inventaires faunistique, floristique et paysagers et engagerons une réflexion sur l'implantation des éoliennes qui restera à valider avec les différents experts travaillant sur le sujet.

Membres du comité
Folles
Mr Poulet Jean-Paul
Mr Ferrand Robert
Mr Eveillard Daniel
Mr et Mme Guitard
Mr Moreau Jean
Fromental
Mme Bécault Fabienne
Mr Lucien Brachet
C.C Elan
Mr Valin Pierre

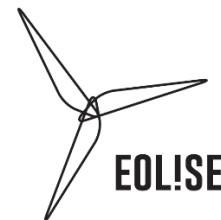


Photographie 1: Comité de pilotage du 20 février 2018

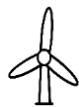
LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Permanence publique d'information : Nous serons à votre disposition le **Vendredi 20 Avril** de 9h à 12h et de 14h à 19h et le **Samedi 21 Avril** de 9h30 à 11h30 en Mairie de Folles afin de répondre à vos interrogations. Cette permanence est l'occasion de pouvoir consulter les documents disponibles, d'obtenir des précisions sur le projet, mais également de nous rencontrer.

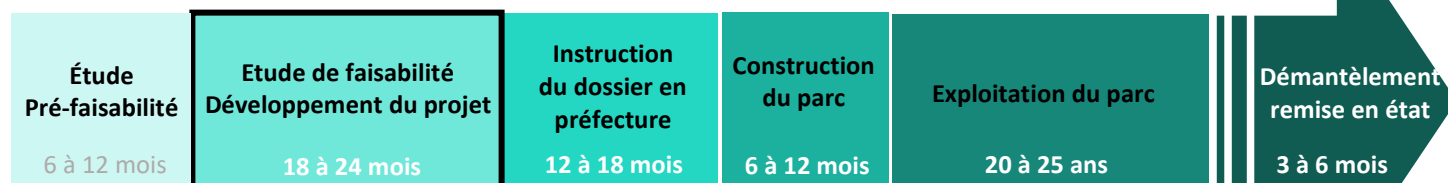
Téléphone : **05 49 38 88 25** - Adresse mail : b.wambre@eolise.fr
Eolise SAS – Business center 4^e étage
3 avenue Gustave Eiffel Téléport 1 – 86 360 Chasseneuil-du-Poitou



Cette troisième lettre d'information fait suite aux deux précédentes diffusées en décembre 2017 et avril 2018. **Eolise** est une **société française et indépendante, basée à Poitiers** et spécialisée dans le développement des énergies renouvelables en particulier l'éolien. **Depuis fin 2016**, nous travaillons sur la faisabilité d'un projet éolien au Nord de la commune de Folles vers Fromental.



Quel avancement pour le projet ?



Les expertises sur site sont en cours depuis plus d'une année. Plusieurs étapes ont ainsi été franchies notamment l'inventaire faune flore de la zone d'étude, et les mesures acoustiques des habitations de certains riverains.

Nous travaillons actuellement à la définition du projet : le nombre et les caractéristiques des éoliennes ainsi que leurs implantations. Dans ce cadre, nous sommes accompagnés de partenaires régionaux, pour la réalisation des expertises techniques et le choix de la meilleure variante du projet conciliant l'ensemble des contraintes et enjeux locaux.

Étude acoustique



Basé à Poitiers, Gantha a réalisé la campagne acoustique en installant 9 micros aux habitations riveraines représentatives.

Expertises environnementale et paysagère



Basé à Limoges, Encis a analysé pendant une année complète la faune et la flore ainsi que les aspects paysagers du site et de ses alentours. Les futures implantations tiennent compte des enjeux décelés.

Rédaction du dossier



Basé à Neuville-de-Poitou (86), NCA compile les résultats des différentes analyses et constitue le dossier de demande d'autorisation environnementale.

Étude de vent

Installation d'un mât de mesure de vent sur site pour caractériser la ressource énergétique mais également mesurer l'activité des chauves-souris à grande hauteur via des capteurs installés sur le mât.

Les données de vent déjà collectées confirment le bon potentiel du site.

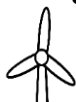
APPEL A TÉMOIN

Le mât de mesure de vent installé au Cluzeau a été saboté le jeudi 27 décembre vers 23h50, entraînant sa destruction complète. Cet acte de vandalisme anonyme et dangereux fait l'objet d'une enquête. Si vous avez un témoignage à apporter vous pouvez nous contacter ou la gendarmerie de Bessines-sur-Gartempe (05 55 76 00 50).

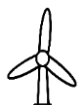
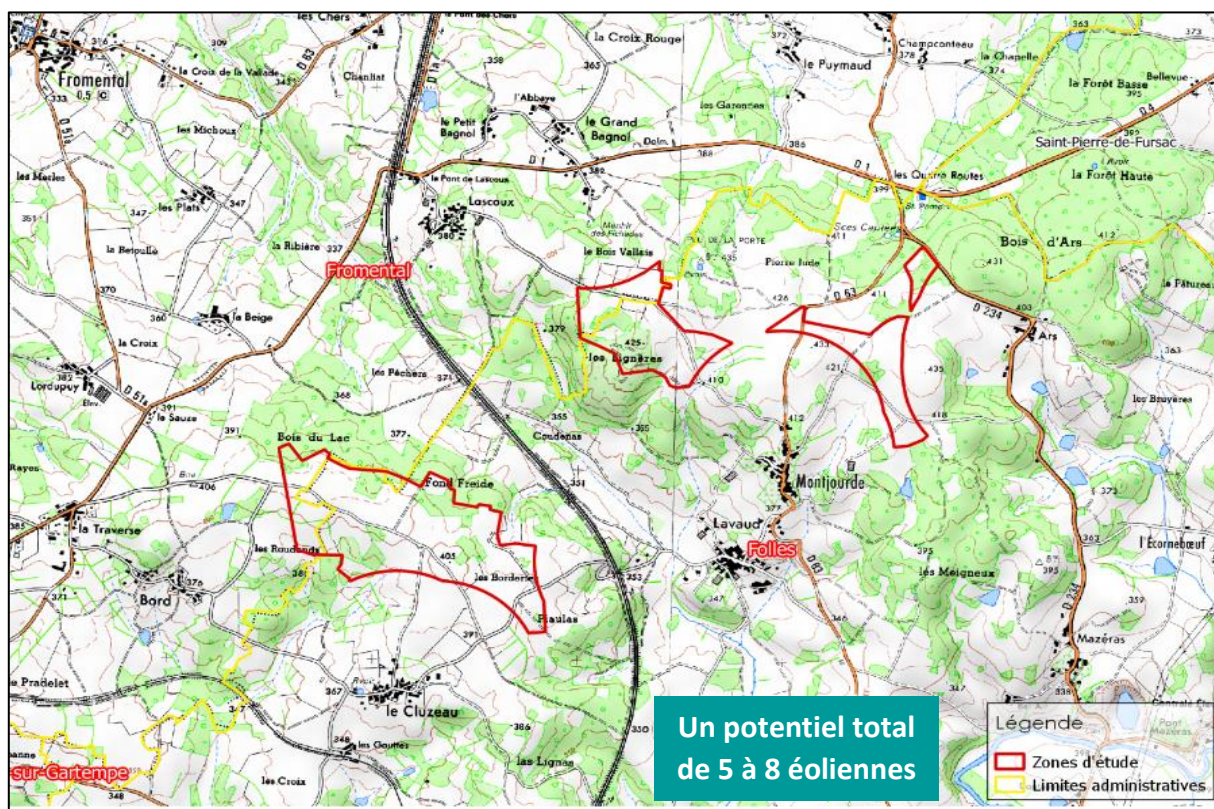
Cela ne remet pas en cause le projet.

Concertation locale

Nous vous avons sollicité à plusieurs reprises pour échanger et co-construire le projet via la permanence d'information du 20 et 21 Avril et la création d'un comité de pilotage. Ces événements et les échanges avec les élus nous ont permis d'approfondir nos connaissances locales et d'identifier les attentes des riverains.



Le projet de Folles et de Fromental

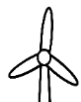


Une énergie écologique, renouvelable, compétitive et créatrice d'emplois locaux

Une éolienne de 4 mégawatt de puissance nominale produit l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'environ 4 500 personnes à partir d'une ressource inépuisable. Sur l'ensemble de son cycle de vie, elle produit **19 fois** l'énergie nécessaire à sa construction, son exploitation et son démantèlement. La remise en état du site est prévue financièrement dès la mise en service du parc, plus **90%** des matériaux de l'éolienne sont recyclables.

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) prévoit d'ici à 2030 un triplement des installations de parcs éolien sur le territoire Français.

Pour plus d'information sur l'éolien vous pouvez consulter le site internet <https://fee.asso.fr/> ainsi que la brochure « Un vent de transition » également disponible en mairies.



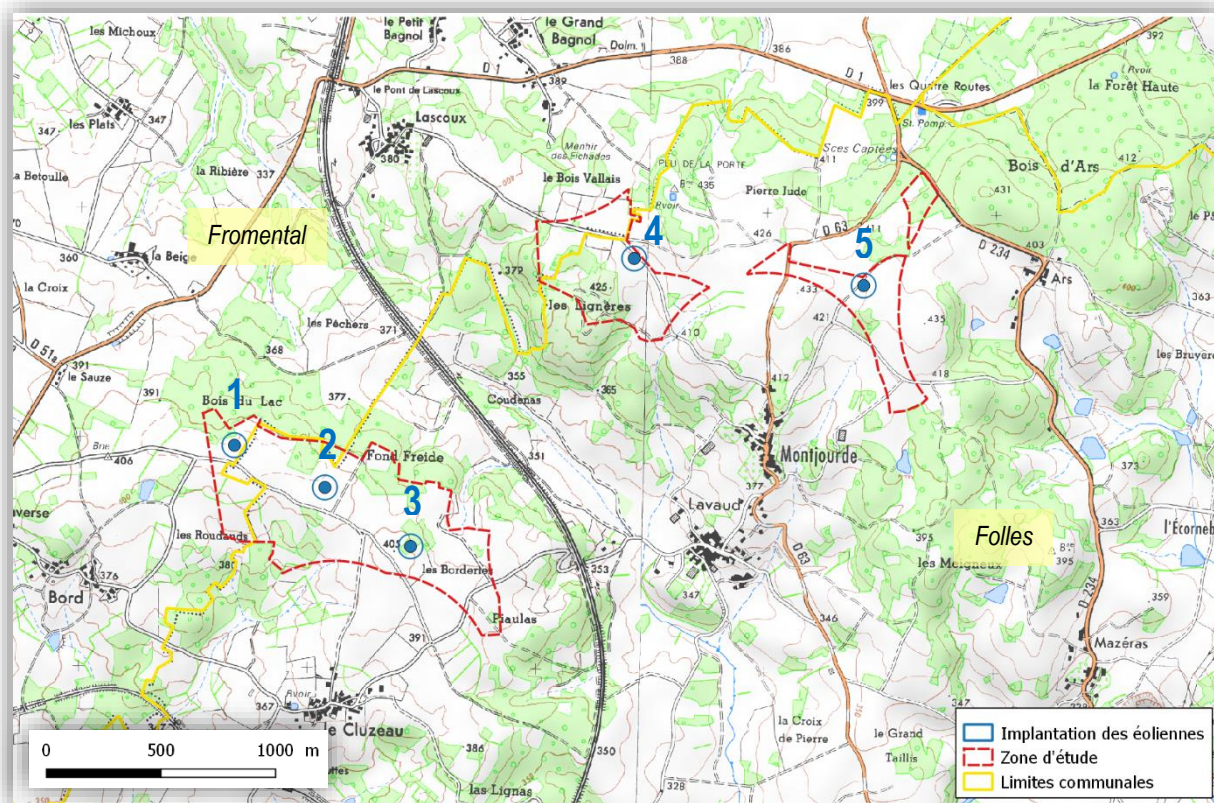
Les prochaines étapes

- ❖ Au regard des rapports des différents experts, nous travaillons sur une définition précise du nombre des éoliennes et sur leurs implantations.
- ❖ Une fois le projet défini, nous calibrerons des mesures de compensation et d'accompagnement en fonction des éventuels impacts identifiés.
- ❖ Nous déposerons ensuite le dossier d'autorisation environnementale en Préfecture pour instruction. Le projet sera analysé par les services de l'Etat qui engageront une période de consultation des riverains et des élus via l'enquête publique.

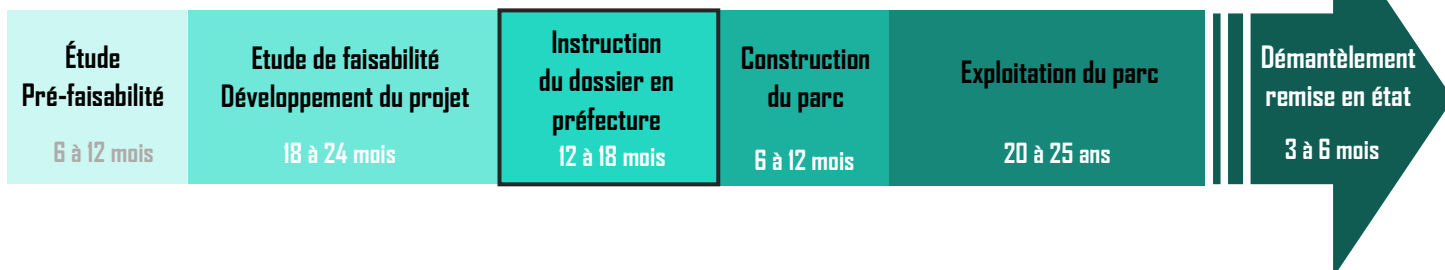
Nous continuerons de vous informer des avancements du projet. Vous pouvez nous contacter directement :

PROJET EOLIEN DE FOLLES

Depuis fin 2016, nous travaillons au développement d'un projet éolien à Folles et Fromental, la phase de faisabilité est actuellement terminée. L'ensemble des études ont permis de préciser le potentiel de la zone et de définir une implantation définitive. Le projet est composé de **5 éoliennes** d'une hauteur totale maximale de 200 mètres en bout de pale. L'implantation est reprise sur la carte suivante :



En janvier 2020, l'**instruction du dossier** débutera auprès des services de l'État. Six à neuf mois après le dépôt une **enquête publique** sera réalisée dans les communes concernées. A cette étape le dossier complet sera public et consultable sur internet et en mairie. Nous vous inviterons à participer à cette enquête via la diffusion d'une prochaine lettre d'information. A ce jour, la **construction** du projet est envisagée entre 2022 et 2023.



Pour plus d'information sur l'éolien, consultez la rubrique « **comprendre l'éolien** » sur notre site internet : www.eolise.fr



Projet de parc éolien de **Folles**

LETTRE D'INFO N°5 • Mars 2022

Eolise est une **société française**, indépendante et poitevine spécialisée dans le **développement de projets éoliens et photovoltaïques**. Localisée à Chasseneuil-du-Poitou, elle conduit des projets en Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire.

Eolise profite donc d'un **ancrage local**, mais aussi d'une **solide expérience dans le développement de projets d'énergies renouvelables**. L'équipe salariée, composée d'une dizaine de collaborateurs, réside en Poitou-Charentes. Elle **privilégie le travail avec des entreprises locales, créatrices d'emplois** dans le territoire des projets développés.



Depuis fin 2016, l'équipe d'Éolise travaille **au développement d'un parc éolien sur les communes de Folles et de Fromental**. Plusieurs outils de communication vous ont permis de suivre les étapes d'avancement du projet : quatre lettres d'information, une permanence d'information en Mairie de Folles et un comité de pilotage. Lors de la dernière lettre d'information, nous vous informions du dépôt de la demande d'autorisation du projet éolien auprès des services de l'Etat de la Haute-Vienne. Aujourd'hui, l'instruction du dossier se poursuit. Toutefois, les délais d'instructions constatés en Préfecture Haute-Vienne sont importants et supérieurs aux délais classiques.

Les différentes expertises ont permis de **confirmer l'intérêt de la zone et sa compatibilité avec les enjeux paysagers, de la faune, de la flore et du patrimoine local**.

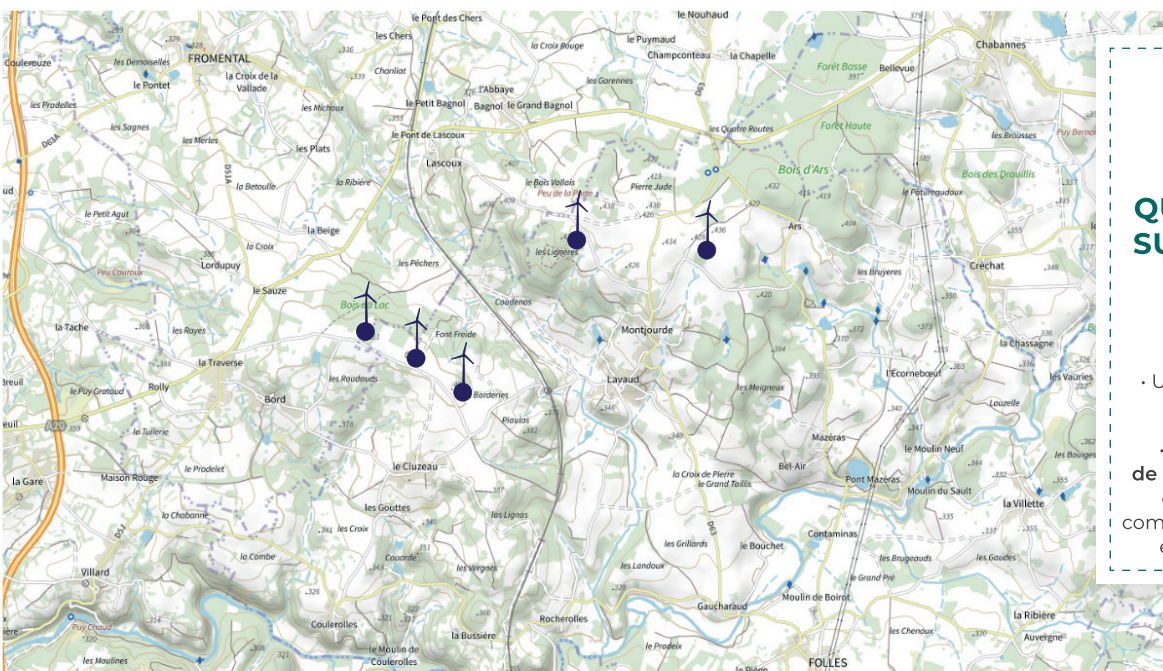
Ainsi, le territoire sera en mesure de produire une électricité renouvelable et locale à partir du gisement de vent !



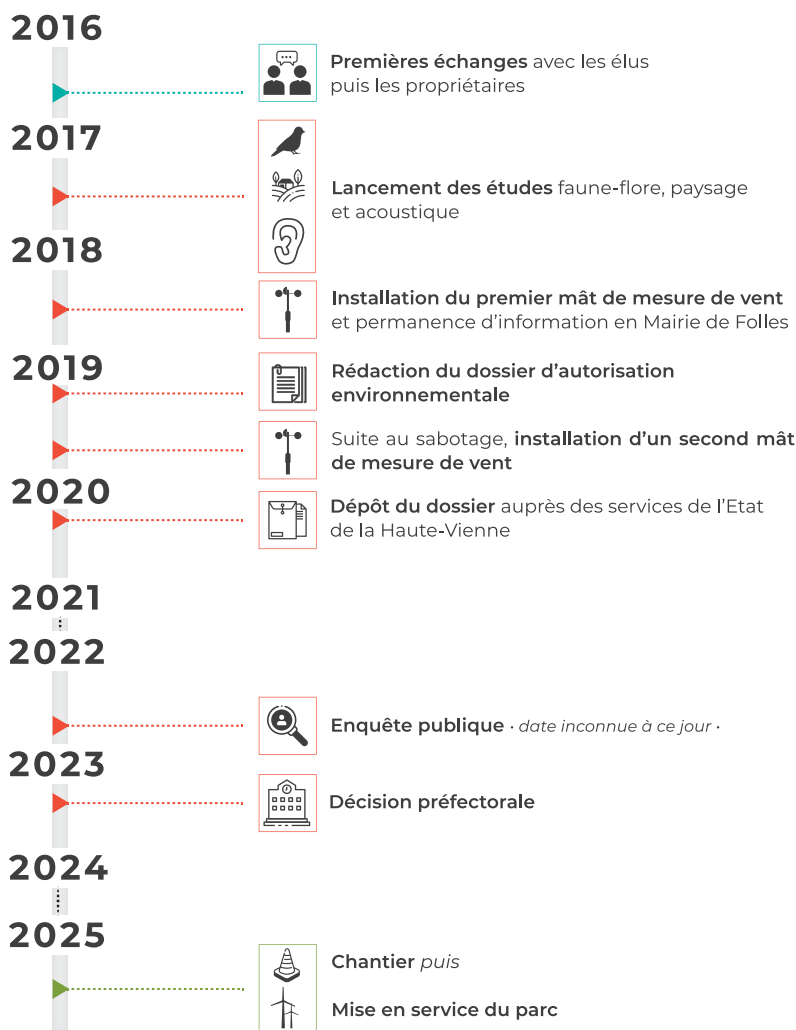
QUELLES ÉOLIENNES SUR LE TERRITOIRE ?

- 5 éoliennes de 200 m de hauteur totale
- Une puissance unitaire de 5 MW
- Une production énergétique de 54 200 MWh par an, soit 11 fois la consommation électrique des communes d'implantation (chauffage et eau chaude sanitaire inclus)

Les détails du projet sont disponibles sur www.eolise.fr/projets/folles/



DÉROULÉ PRÉVISIONNEL DU PROJET



LES ÉOLIENNES, ÇA FAIT DU BRUIT ?

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) considère que les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont « très en-deçà de celles de la vie courante ».

A 500 mètres d'une éolienne, le bruit d'une éolienne est évalué à 40 décibels (à titre de comparaison, le bourdonnement d'un frigo produit 40 décibels et un Klaxon 95 décibels).



LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU PROJET

L'installation des éoliennes est soumise à différentes taxes au profit des communes et de la communauté de communes. La fiscalité apportera environ 150 000€ par an aux communes et à la communauté de communes pendant toute la durée d'exploitation du parc éolien.

PROCHAINE ÉTAPE : L'ENQUÊTE PUBLIQUE !



Illustration de l'implantation du projet. Photo prise à l'entrée du bourg de Folles sur la Départemental 63 (L'étude d'impact comporte une cinquantaine de simulations visuelles)

Dans le cadre de l'instruction du projet, la **Préfecture se chargera d'organiser une enquête publique**. Ainsi, les habitants des communes situées dans un rayon de 6 km autour du projet seront conviés à donner leur avis. Cela vous concerne toutes et tous, riverains et élus.

Des permanences auront donc lieu dans les différentes mairies pour recenser les observations de chacun. Nous vous informerons de cette étape décisive.

RESTONS EN CONTACT

Lucie SIROT · Cheffe de projet · Baptiste WAMBRE · Responsable développement ·

Téléphone : 05 49 38 88 25 · Courriel : l.sirot@eolise.fr

Eolise SAS · 3, av. Gustave Eiffel · 86 360 Chasseneuil-du-Poitou

Cette lettre d'information est diffusée aux habitants des communes d'implantation potentielle et voisines, hors boîtes aux lettres "stop pub".



ENQUÊTE PUBLIQUE

du 17 octobre au 18 novembre 2022

Projet de parc éolien de **Folles**

LETTRE D'INFO N°6 • Octobre 2022

Eolise est une société spécialisée dans le **développement de projets éoliens et photovoltaïques**. Localisée à Chasseneuil-du-Poitou, elle conduit des projets en Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire.

Eolise profite donc d'un **ancrage local**, mais aussi d'une **solide expérience dans le développement de projets d'énergies renouvelables**, grâce à l'expérience de ses fondateurs, actifs dans les énergies renouvelables depuis 20 ans.



Depuis fin 2016, l'équipe d'Eolise travaille **au développement d'un parc éolien sur les communes de Folles et de Fromental**. Nous avons mené un travail d'information détaillé pour vous faire suivre l'avancée du projet : cinq lettres d'information ont été diffusées. Par ailleurs, une permanence d'information en Mairie ainsi qu'un comité de pilotage ont été proposés.

Nous avons également **organisé un porte-à-porte en octobre 2022**, au plus près de la zone de projet, pour répondre aux questions des riverains. Environ **700 ménages ont été sollicités**.

Votre participation à l'enquête publique **est importante** ! Nous vous rappelons donc, au verso, les informations principales sur le projet ainsi que ses atouts.



HORAIRES DES PERMANENCES

Mairie de **FOLLES** ·
Le Bourg · 87 250 FOLLES

- Lundi 17 octobre 2022, de 9 h à 12 h
- vendredi 28 octobre 2022, de 14 h à 17 h
- mercredi 2 novembre 2022, de 9 h à 12 h
- vendredi 18 novembre 2022, de 14 h à 17 h

· Mairie de **FROMENTAL** ·
1 av. Jean Cacaud · 87 250 Fromental

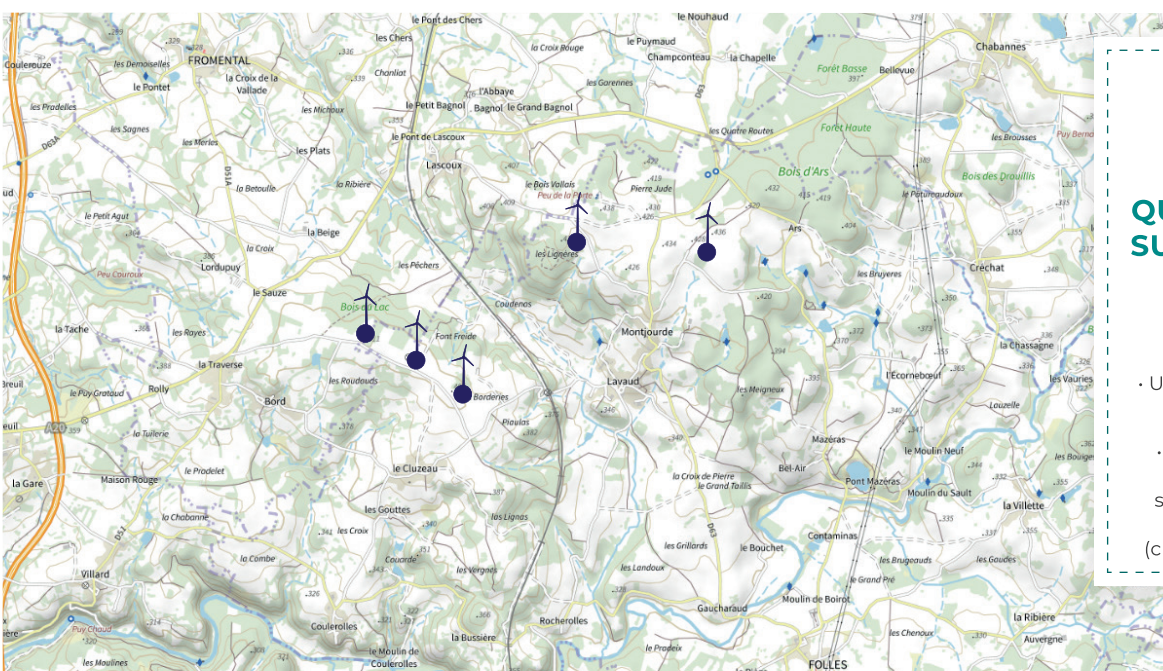
- mardi 18 octobre 2022, de 13 h 30 à 17 h
- lundi 24 octobre 2022, de 9 h à 12 h
- samedi 5 novembre 2022, de 9 h à 12 h
- lundi 14 novembre 2022, de 13 h 30 à 17 h



QUELLES ÉOLIENNES SUR LE TERRITOIRE ?

- 5 éoliennes de 200 m de hauteur totale
- Une puissance unitaire de 5 MW
- Une **production énergétique de 54 200 MWh par an**, soit la consommation annuelle en électricité de 11 500 foyers (chauffage et eau chaude inclus).

Les détails du projet (lettres d'informations, cartes, photomontages...) sont disponibles en ligne sur notre nouveau site : www.eolise.fr/projets/folles/



L'ENQUÊTE PUBLIQUE : COMMENT Y PARTICIPER ?



Illustration de l'implantation du projet. Photo prise à l'entrée du bourg de Folles sur la Départemental 63 (L'étude d'impact comporte une cinquantaine de simulations visuelles)

Du **17 octobre au 18 novembre**, tous les habitants, élus, commerçants, associations, etc. des communes concernées et ceux résidant dans un rayon de 6 km autour du projet peuvent **consulter l'intégralité des études et participer à l'enquête publique**. Pour cela, vous pouvez vous rendre aux permanences du commissaire-enquêteur dans les mairies. Vous pouvez également contribuer sur internet, sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse www.registre-numerique.fr/projet-eolien-folles. Ou bien en envoyant un e-mail à l'adresse : projet-eolien-folles@mail.registre-numerique.fr. Le préfet a ensuite 3 mois pour rendre son avis à la suite de l'enquête publique (ce délai peut être plus long en fonction des administrations).

UN PROJET DE LONG TERME QUI IMPLIQUE LES RIVERAINS ET LES ÉLUS

Initié en 2016 avec l'accord de la municipalité, le **projet éolien est le résultat de plusieurs années d'expertises techniques et d'échanges avec les acteurs locaux**.

Les riverains ont été informés à chaque étape importante du projet : lancement des études, installation du mât de mesure, début d'instruction du dossier en Préfecture... via la diffusion de 5 lettres d'informations et d'une page dédiée sur le site internet d'Eolise.

Par ailleurs, les riverains ont été conviés à s'inscrire au comité de pilotage du projet ou bien à rencontrer l'équipe du projet lors de la permanence d'information.

Élus et riverains ont ainsi assisté depuis 6 ans au développement de ce projet éolien.



UN PROJET ADAPTÉ AU TERRITOIRE

Les études d'impacts du milieu naturel, du paysage, milieu humain etc. ont conclu à la définition d'un projet de 5 éoliennes. Leurs localisations et gabarit s'adaptent aux enjeux locaux et s'intègrent ainsi aux sites.

Le projet permettra, via une mesure d'accompagnement, de valoriser localement les chaos rocheux de la commune, une curiosité régionale actuellement peu mise en avant. Pour les amateurs de chauve-souris, un travail de sensibilisation et de préservation de l'espèce sera mis en place pour les habitants de Folles et de Fromental, avec l'aide d'une association locale (le GMHL).

En plus de fournir une énergie propre et locale, le projet participera et profitera à la vie locale.



DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET DE L'EMPLOI LOCAL

L'installation d'un parc éolien sur un territoire est soumise à différents impôts. Les communes de Folles et Fromental et la communauté de communes ELAN percevront un total de 175 000 euros de fiscalité chaque année. **De belles retombées qui permettent des investissements locaux. Sur le territoire, des emplois seront également pérennisés et créés dans différents secteurs** : hôtellerie, BTP, technicien de maintenance, etc.

Le parc éolien induira enfin des emplois pérennes et locaux pour la maintenance des éoliennes.

UNE RÉPONSE AUX CRISES ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

Les projets éoliens permettent de produire de l'électricité en émettant très peu de CO₂. Ils contribuent ainsi à la lutte contre le dérèglement climatique et les événements extrêmes qui en découlent, comme les canicules qui se sont multipliées cet été.

Par ailleurs, dans le contexte de crise énergétique, **un parc éolien assure une production d'électricité locale, renforçant l'indépendance énergétique du pays**. Enfin, avec l'envolée des prix, l'électricité produite permet de protéger le pouvoir d'achat : **l'électricité des éoliennes est en moyenne trois fois moins chère que les prix constatés sur le marché de l'électricité depuis fin 2021.**



VOUS SOUHAITEZ NOUS FAIRE PART DE VOTRE INTÉRÊT, POSER UNE QUESTION, APPORTER UNE SUGGESTION ? CONTACTEZ NOUS !

Lucie SIROT · Cheffe de projet · Baptiste WAMBRE · Responsable développement ·

Téléphone : 05 49 38 88 25 · Courriel : l.sirot@eolise.fr

Eolise SAS · 3, av. Gustave Eiffel · 86 360 Chasseneuil-du-Poitou

Cette lettre d'information est diffusée aux habitants des communes d'implantation potentielle et voisines, hors boîtes aux lettres "stop pub".

**Arrêté portant prescription et attribution d'un
diagnostic d'archéologie préventive**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Jacques ROGER
05 55 45 66 39

jacques.roger@culture.gouv.fr

Références : IA0870672000002-1
C . 313

ENERGIES FOLLES SAS
À l'attention de Monsieur Baptiste WAMBRE
3 Avenue Gustave Eiffel
TÉLÉPORT 1 - BUSINESS CENTER

86360 CHASSENEUIL DU POITOU

Limoges, le **25 FEV. 2020**

Lettre recommandée avec accusé de réception

- Objet :** Notification d'une prescription de diagnostic d'archéologie préventive et de son attribution à un opérateur
- Références :** FOLLES, FROMENTAL (HAUTE-VIENNE), 2020 - Folles - projet éolien
IA0870672000002
Livre V du Code du patrimoine
- P.J. :** Arrêté n° 75-2020-257 du 25 février 2020 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive avec attribution immédiate

Monsieur,

Je vous informe qu'après examen par mes services, il apparaît que votre projet d'aménagement risque de porter atteinte à des vestiges archéologiques. Par conséquent, j'ai décidé de prescrire la réalisation d'un diagnostic qui permettra de mettre en évidence et de caractériser les éléments du patrimoine archéologique éventuellement présent. Les résultats de ce diagnostic me permettront de déterminer s'il convient ensuite de mettre en œuvre des mesures de protection ou de sauvegarde par l'étude.

J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté relatif à la prescription de ce diagnostic et à son attribution à l' INRAP - Direction interrégionale Nouvelle-Aquitaine et Outremer, seul opérateur habilité à réaliser un diagnostic sur le territoire concerné.

Je vous informe que cet opérateur est destinataire de cette décision et qu'il dispose d'un délai de deux mois, à compter de sa réception, pour vous adresser un projet de convention précisant les conditions de réalisation du diagnostic.

J'attire votre attention sur le fait que les articles L.523-7 et R.523-30 du code du patrimoine imposent le respect de certains délais pour la signature de la convention et la réalisation du diagnostic archéologique. Je vous invite, avec votre opérateur, à être vigilant sur le respect de ces délais et à me tenir informée en cas de difficulté.

Je vous précise que vous êtes tenu de me faire connaître les dates de début et de fin du diagnostic au moins cinq jours ouvrables avant le début de l'opération.

Je vous rappelle qu'il vous appartient, si nécessaire, d'obtenir l'accord des propriétaires des terrains préalablement à la mise en œuvre de l'opération archéologique.

Je vous rappelle également que la mise en œuvre des mesures d'archéologie préventive prescrites constitue un préalable obligatoire à la réalisation de vos travaux.

La décision ci-jointe peut être contestée devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur régional des affaires culturelles
et par délégation,
La Conservatrice régionale adjointe de l'archéologie



Hélène MOUSSET



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Arrêté n° 75-2020-257

portant prescription et attribution d'un diagnostic d'archéologie préventive

La Préfète de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté n° R.75-2019-12-16-003 du 16 décembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Arnaud Littardi, directeur régional des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la décision n° R.75-2019-12-18-001 du 18 décembre 2019 portant subdélégation de signature à Madame Hélène Mousset, Conservatrice régionale adjointe de l'archéologie ;

Vu le dossier enregistré sous le n° IA0870672000002, aménagement soumis à étude d'impact et à autorisation administrative, déposé par ENERGIES FOLLES SAS, pour le projet « 2020 - Folles - projet éolien » localisé sur les communes de Folles et de Fromental, transmis par la Préfecture de la Haute-Vienne, reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 13 février 2020 ;

Considérant que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique : travaux situés à proximité du site mésolithique de Pierre Jude ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

Considérant que l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) est le seul opérateur habilité à réaliser un diagnostic sur le territoire concerné par le projet d'aménagement susvisé.

ARRÊTE

Article 1 - Une opération de diagnostic archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « 2020 - Fromental - projet éolien », sis en :

RÉGION : NOUVELLE-AQUITAINE

- DEPARTEMENT : HAUTE-VIENNE

COMMUNE : FOLLES

Cadastre : Section : ZT, Parcelles : 76 - 47 / Section : ZE, Parcelle : 50 / Section : ZR, Parcelles : 6 - 13

- DEPARTEMENT : HAUTE-VIENNE

COMMUNE : FROMENTAL

Cadastre : Section : D, Parcelle : 1237

Réalisé par : ENERGIES FOLLES SAS

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 169 560 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 - La réalisation de l'opération de diagnostic prescrite par le présent arrêté est attribuée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Article 3 - L'opérateur ainsi désigné soumettra un projet d'intervention élaboré sur la base des objectifs scientifiques et des principes méthodologiques définis par le présent arrêté

Article 4 - Objectifs scientifiques

L'objectif principal de cette évaluation archéologique sera de déterminer si des vestiges archéologiques sont présents à proximité du site mésolithique de Pierre Jude (site n° 87 067 0033). Les sondages devront permettre d'en déterminer la densité, l'état de conservation et de préciser, dans la mesure du possible, la datation.

Article 5 - Principes méthodologiques

Les sondages seront réalisés à l'aide d'un engin mécanique équipé d'un godet lisse. Ils devront atteindre, dans la mesure du possible, le niveau de terrain naturel. Les coupes stratigraphiques devront être relevées et dessinées. Le mobilier le plus significatif sera représenté et daté.

Article 6 - Responsable scientifique

Le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes :

– Archéologue généraliste spécialisé dans les fouilles en contexte rural.

Article 7 - Le Directeur des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Préfecture de la Haute-Vienne, à ENERGIES FOLLES SAS et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Fait à Limoges, le 25 février 2020

Pour le Directeur régional des affaires culturelles
et par délégation,
La Conservatrice régionale adjointe de l'archéologie








Hélène MOUSSET

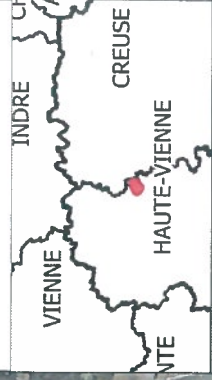
Plan de situation au 1/25 000ème



Légende

-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Éoliennes
-  Poste source
-  Défrichement envisagé

Zone à diagnostiquer



Projet de parc éolien de Folles

Plan de situation au 1/25 000ème

FORMAT : A1

ÉCHELLE : 1/25 000

COORD. : 139

DATE : 10/11/2019

© BILLOUT



Résultat du porte à porte

Rapport eXplain

e
X
p
l
a
i
n

CAMPAGNE DE PORTE-À-PORTE AUTOUR DU PROJET DE EOLISE À
FOLLES

DOCUMENT DE RESTITUTION

OCTOBRE 2022

THE WINNING BOOST



01

- Une campagne de porte-à-porte a été réalisée par eXplain, mandatée par la société Eolise, sur les communes de Folles, Fromental et Fursac entre le 11/10/2022 et le 14/10/2022. L’objectif principal de cette campagne de porte-à-porte était de présenter le projet éolien de Eolise pour lequel l’enquête publique était imminent, créer un contact avec la population locale et comprendre ce qu’elle pense du projet.
- L’ensemble des logements des communes susmentionnées ont été visités et 209 conversations ont eu lieu avec les foyers qui l’acceptaient.

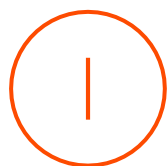
02

- Le projet d’un parc éolien de Eolise est bien connu dans le périmètre visité : 76 % des répondants disent être au courant.
- L’opinion sur l’éolien est positive dans le périmètre visité. Sur le projet, l’opinion est plus nuancée

03

- La transition énergétique est le sujet le plus récurrent dans les conversations entre nos ambassadeurs et les riverains. La première inquiétude des riverains rencontrés concerne le paysage évoqué en des termes négatifs.
- Au sujet de l’enquête publique, 69% des riverains défavorables au projet ont l’intention de participer contre 41% des riverains favorables.

SOMMAIRE



Introduction

- Présentation d'eXplain
- Pourquoi faire du porte-à-porte pour présenter un projet éolien ?
- Qui sont les ambassadeurs eXplain ?
- Les trois temps d'une conversation en porte-à-porte
- Définition des catégories de perception



Profil de la campagne

- Objectifs de la campagne de porte-à-porte
- Périmètre géographique
- Composition de l'échantillon
- Profil des répondants



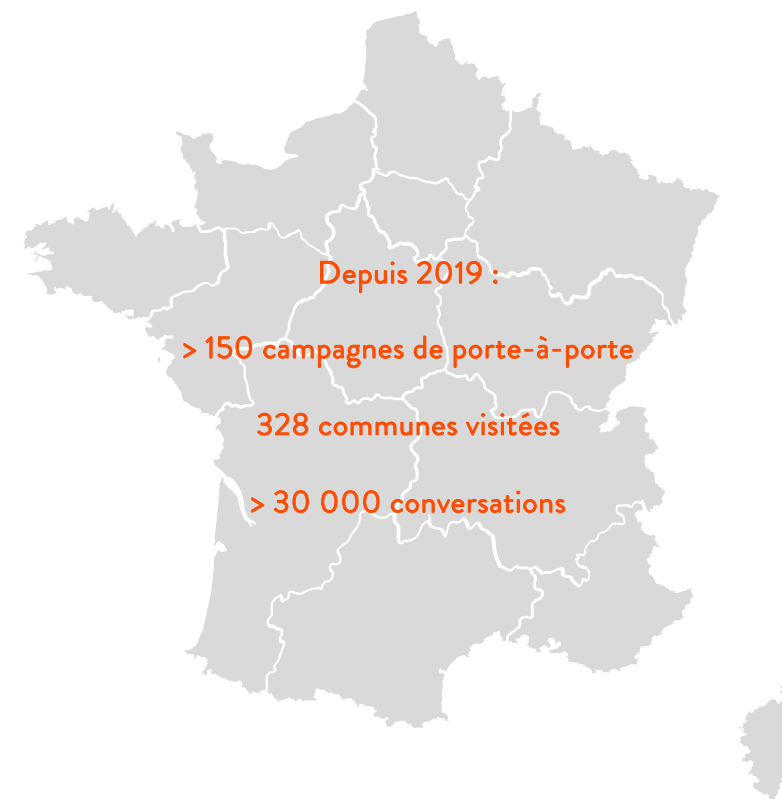
Résultats de la campagne

- Connaissance et opinions
- Ressorts de l'opinion : sujets évoqués au cours des conversations et questions posées
- Questions additionnelles

NOUS SOMMES UNE ENTREPRISE SPÉCIALISÉE DANS LE CONTACT AVEC LES HABITANTS ET LA COMPRÉHENSION DES TERRITOIRES

Le porte-à-porte pour informer et comprendre l'opinion locale

Nous accompagnons les entreprises porteuses de projets dans les territoires. Ces projets impactent les infrastructures, les dynamiques, l'opinion et le ressenti des populations. Aussi, nous sommes convaincus que le bon développement de ces projets passe par la transparence et un contact direct avec les habitants, via le porte-à-porte.



POURQUOI FAIRE DU PORTE-À-PORTE AUTOUR D'UN PROJET ÉOLIEN ?

Le contact direct avec la population permet un taux de retour important

- Les horaires de passage sont définis avec l'objectif d'optimiser le taux de retour
- En moyenne, 47 % des portes s'ouvrent et 83 % des foyers acceptent d'engager la conversation

Il n'y a aucun biais de sélection

- Au sein d'un périmètre défini, 100 % des logements sont visités pour tenter une conversation en contact direct.
- Les réponses des foyers dépendent du hasard et ne dépendent pas de critères prédéfinis.

La photographie de l'image de l'opinion locale est fidèle à la réalité

- Les taux de retour importants et l'absence de biais de sélection garantissent une image fidèle de l'opinion locale sur un sujet ou un projet
- L'exhaustivité des catégories de perception définies par eXplain permet de ne pas grossir artificiellement l'une ou l'autre des catégories de perception
- Les ambassadeurs en porte-à-porte n'ont aucun intérêt dans les projets sur lesquels ils viennent sonder



QUI SONT LES AMBASSADEURS EXPLAIN ?

D'horizons divers – étudiants, indépendants ou intermittents – les ambassadeurs eXplain sont recrutés, formés et accompagnés par nos soins.

Nous sommes attentifs à ce que les ambassadeurs aient de grandes qualités d'écoute, d'empathie et un esprit de synthèse.

A chaque campagne, un moment d'échange dédié au projet est organisé avec le Chef de projet.

84
ambassadeurs*

19
mois
d'ancienneté*

9
campagnes
effectuées*

LES TROIS TEMPS D'UNE CONVERSATION EN PORTE-À-PORTE

Informer

C'est la première mission d'un ambassadeur eXplain.

Il présente les éléments clés du projet, ses enjeux et son stade d'avancement.

Ecouter

L'ambassadeur lance la conversation en posant une question sur la perception du projet tel que présenté.

S'en suit une conversation naturelle qui permet au riverain rencontré de s'exprimer librement et de soulever toutes les questions que le projet lui pose.

Restituer

Une fois la conversation terminée, l'ambassadeur en fait un compte-rendu via un questionnaire anonyme.

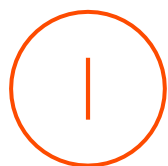


Une conversation-type dure environ 7 minutes. C'est le temps requis pour récolter les informations que nous recherchons et ne pas entrer dans un débat « idéologique » avec le riverain.

DÉFINITION DES CATÉGORIES DE PERCEPTION

Catégorie	Définition
Favorable	Le riverain aborde le sujet/projet en des termes positifs. Il présente de lui-même des arguments en faveur du sujet/projet ou relève en des termes positifs les informations qu'on lui transmet.
Défavorable	Le riverain aborde le sujet/projet en des termes négatifs. Il présente de lui-même des arguments contre le sujet/projet. Il rejette ou ne croit pas les informations qu'on lui transmet.
Neutre	Le riverain aborde le sujet/projet sous les angles positifs et négatifs. Sa position est tranchée dans la mesure où il dit explicitement qu'il y a du bon et du mauvais sur le sujet/projet.
Indifférent	Le riverain ne répond pas, ou peu, ou pas aux questions qu'on lui pose. Il dit ne pas s'intéresser au sujet/projet ou n'en rien penser. Lorsqu'on lui soumet des informations, il les accepte sans réagir.
Ne se prononce pas	Le riverain ne souhaite pas donner son avis sur le sujet/projet et/ou dit explicitement ne pas avoir un avis tranché sur la question.
Non-identifié	Le riverain aborde tout et son contraire et ne répond pas directement aux questions posées : à la fin de la conversation, on n'est pas capable de dire ce qu'il pense du sujet/projet. Parfois, le riverain parle de façon incohérente.

SOMMAIRE



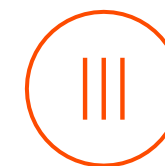
Introduction

- Présentation d'eXplain
- Pourquoi faire du porte-à-porte pour présenter un projet éolien ?
- Qui sont les ambassadeurs eXplain ?
- Les trois temps d'une conversation en porte-à-porte
- Définition des catégories de perception



Profil de la campagne

- Objectifs de la campagne de porte-à-porte
- Périmètre géographique
- Composition de l'échantillon
- Profil des répondants

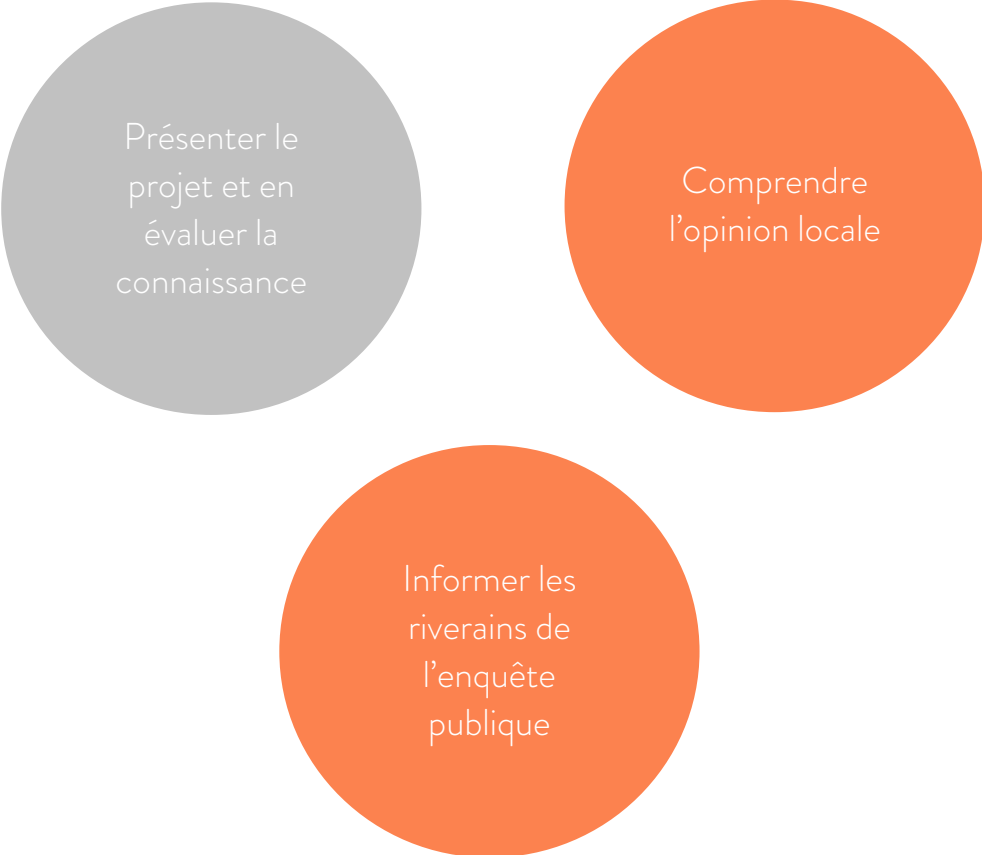


Résultats de la campagne

- Connaissance et opinions
- Ressorts de l'opinion : sujets évoqués au cours des conversations et questions posées
- Questions additionnelles

PROFIL DE LA CAMPAGNE

Objectifs de la campagne de porte-à-porte



Présenter le
projet et en
évaluer la
connaissance

Comprendre
l'opinion locale

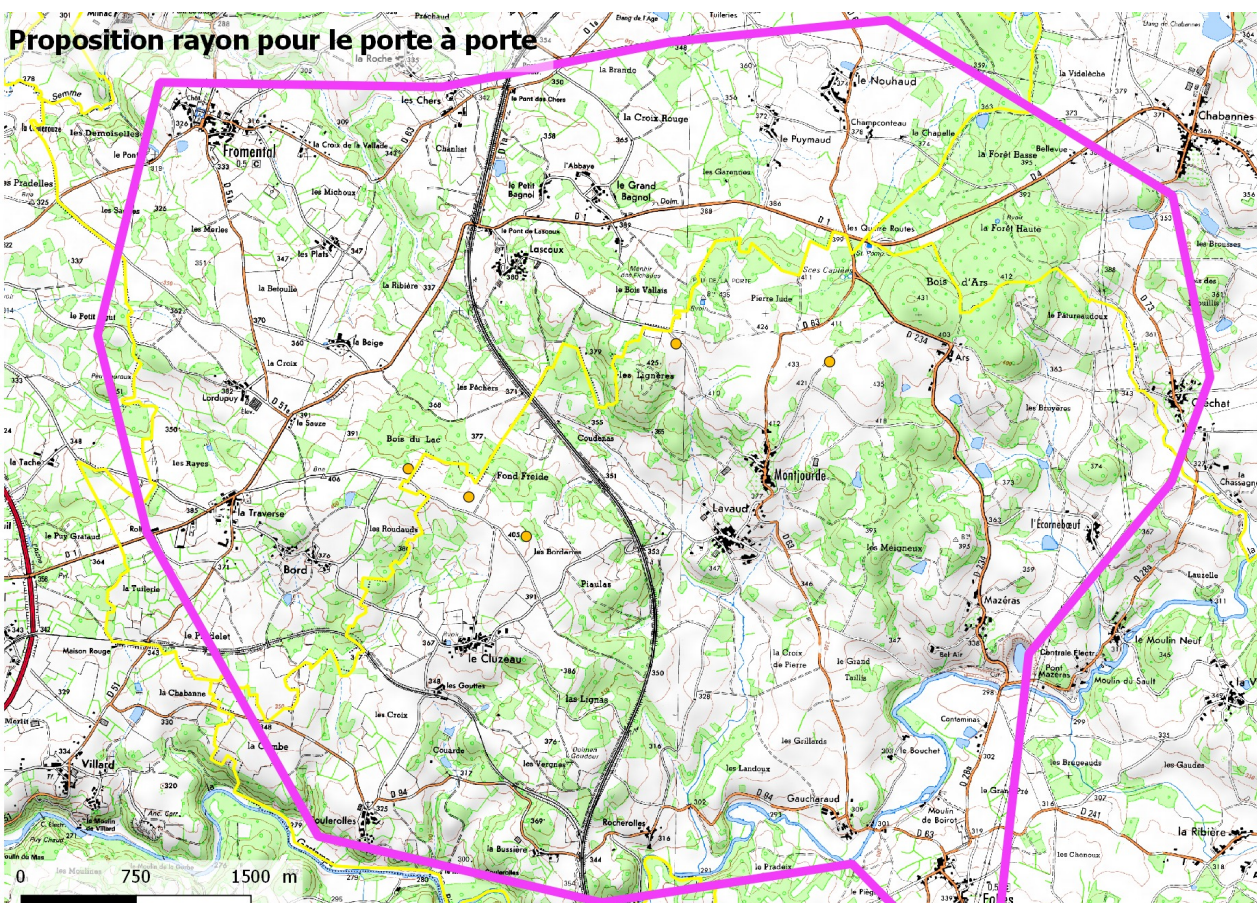
Informer les
riverains de
l'enquête
publique

PROFIL DE LA CAMPAGNE

Périmètre géographique

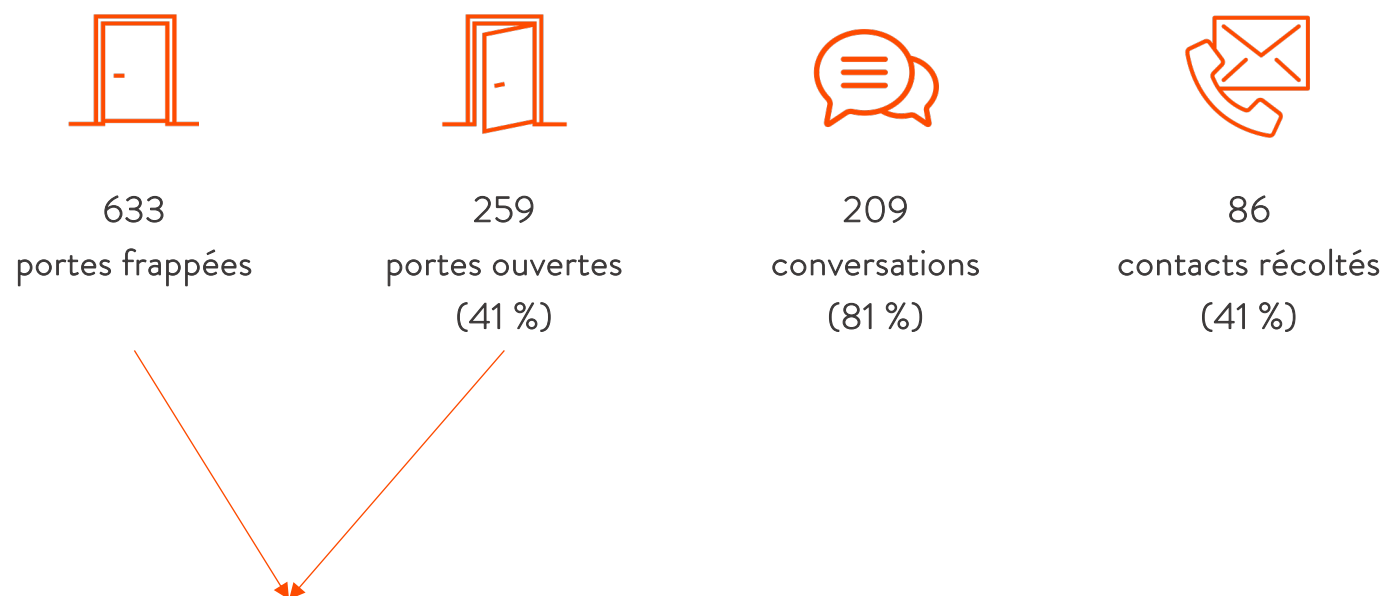
Les communes suivantes ont été couvertes dans le cadre de la campagne de porte-à-porte :

- Folles
- Fromental
- Fursac



PROFIL DE LA CAMPAGNE

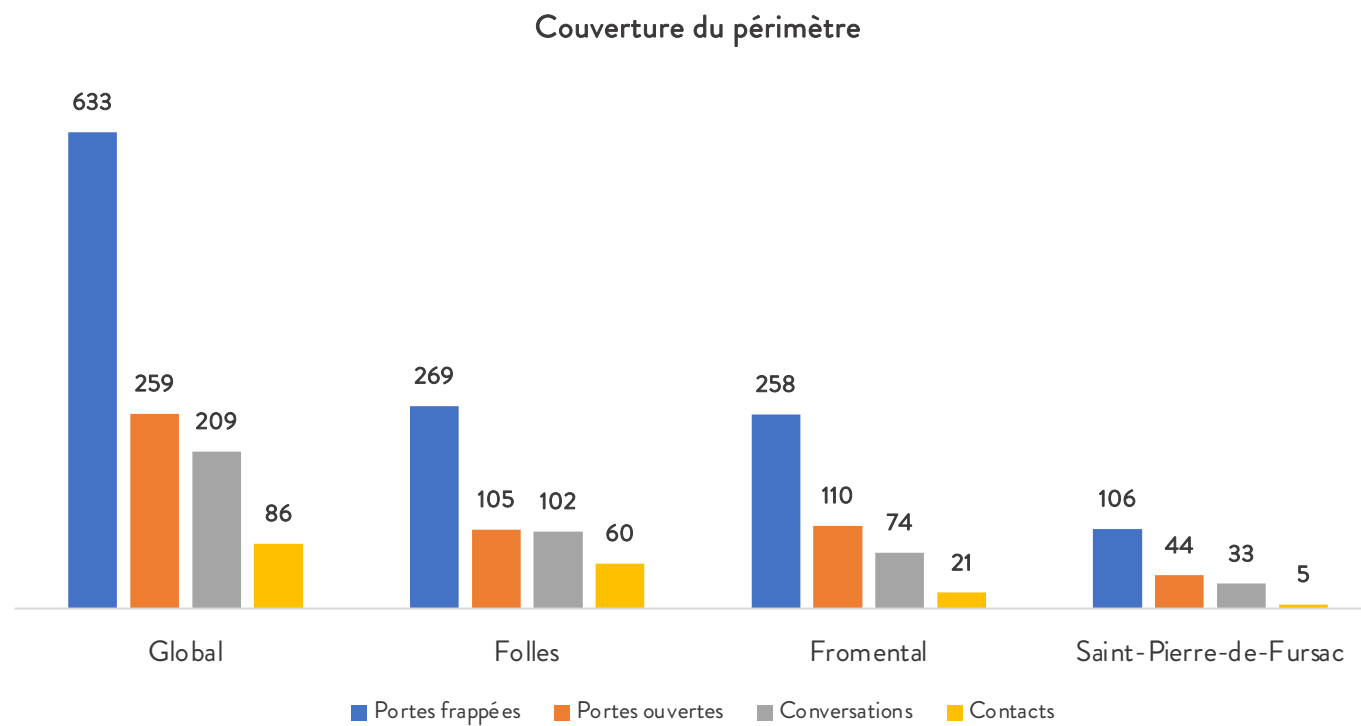
Composition de l'échantillon – Général



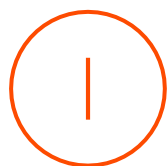
- Lorsque la porte reste fermée ou lorsque le foyer refuse la conversation, une lettre d'information est laissée dans la boîte aux lettres du logement
- 100 % des foyers sont donc, a minima indirectement, touchés

PROFIL DE LA CAMPAGNE

Composition de l'échantillon – Répartition par commune visitée



SOMMAIRE



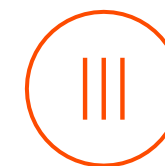
Introduction

- Présentation d'eXplain
- Pourquoi faire du porte-à-porte pour présenter un projet éolien ?
- Qui sont les ambassadeurs eXplain ?
- Les trois temps d'une conversation en porte-à-porte
- Définition des catégories de perception



Profil de la campagne

- Objectifs de la campagne de porte-à-porte
- Périmètre géographique
- Composition de l'échantillon
- Profil des répondants

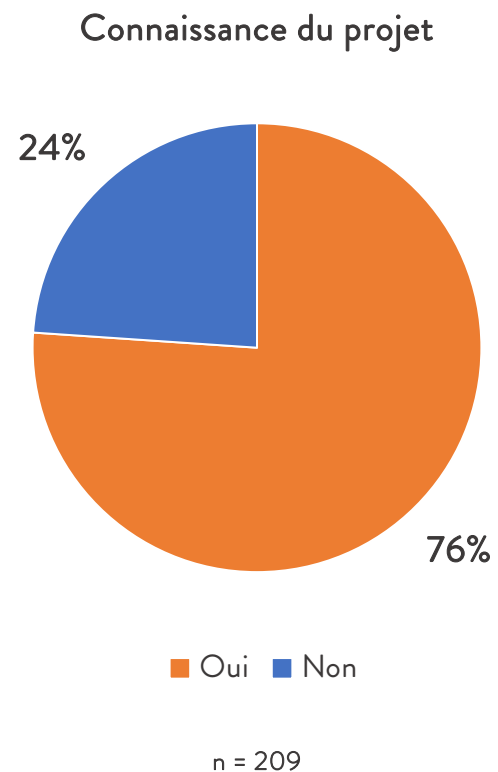


Résultats de la campagne

- Connaissance et opinions
- Ressorts de l'opinion : sujets évoqués au cours des conversations et questions posées
- Questions additionnelles

RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE

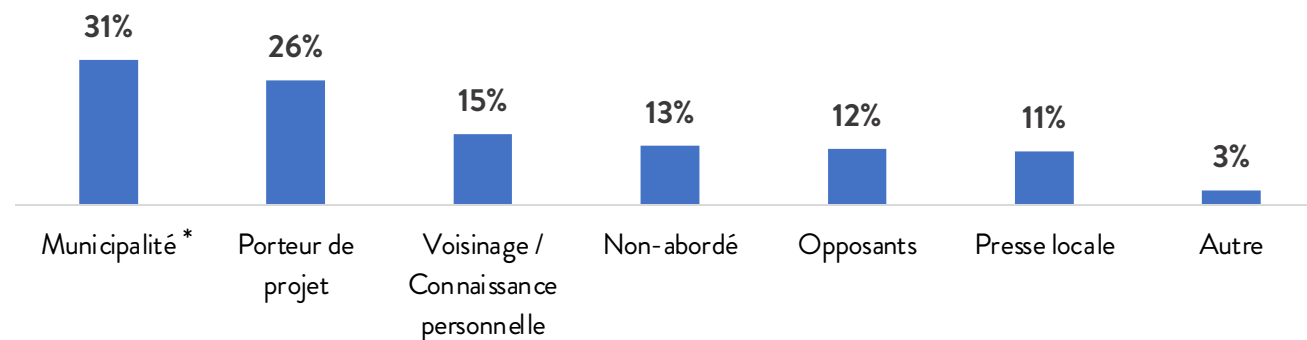
- Le projet d'Eolise est bien connu dans le périmètre visité : 76 % des répondants sont au courant lorsqu'un ambassadeur eXplain vient leur présenter le projet.
- Ce chiffre est meilleur que ce que nous observons habituellement à un stade de développement équivalent* : 61 % sont au courant d'un projet à proximité.



RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE

- Le canal de connaissance du projet peut être crucial dans la compréhension de l'opinion. Les ambassadeurs en porte-à-porte posent systématiquement la question, mais n'insistent pas si le riverain ne donne pas de réponse. *
 - N.B.: Un répondant peut évoquer plusieurs canaux de connaissance du projet. Ils sont, dans ce cas, tous notés.

Canaux de connaissance du projet



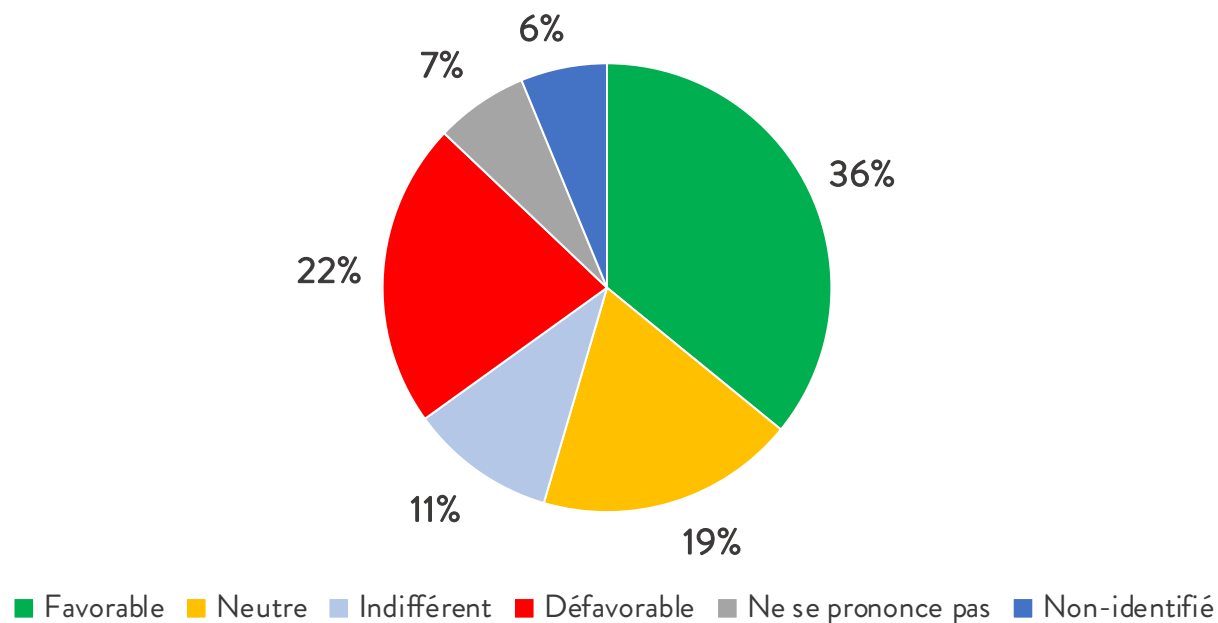
n = 159

* Lettre d'information diffusée dans le bulletin communal

RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE

- L'opinion sur l'énergie éolienne est globalement positive dans le périmètre visité : 36 % des répondants sont explicitement favorables, 19 % sont neutres et 22 % sont explicitement défavorables.
- Ces chiffres correspondent à ce que nous observons habituellement à un stade de développement équivalent* : 36 % sont explicitement favorables et 21 % sont explicitement défavorables.

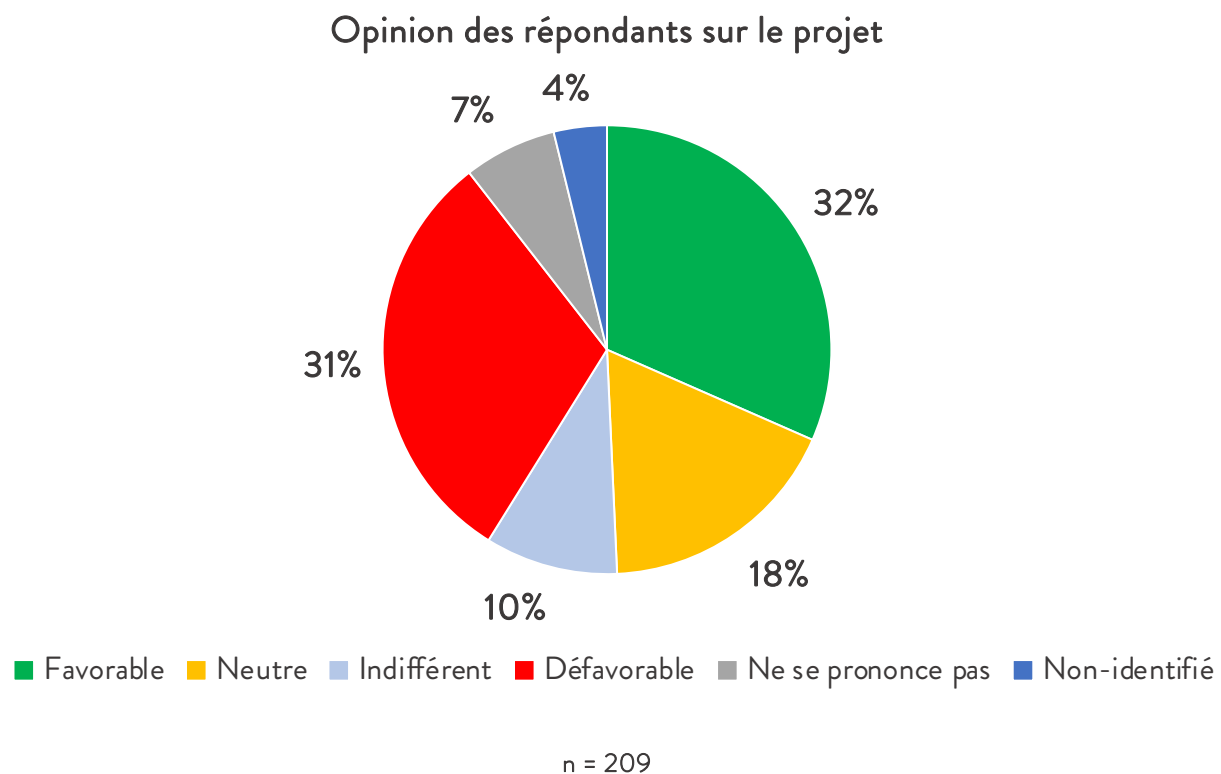
Opinion des répondants sur l'énergie éolienne



n = 209

RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE

- Sur le projet, l'opinion est un peu plus nuancée : 32 % des répondants sont explicitement favorables, 18 % sont neutres et 31 % sont explicitement défavorables.
- Ces chiffres sont moins bons que ce que nous observons habituellement à un stade de développement équivalent* : 34 % sont explicitement favorables et 27 % sont explicitement défavorables.



01

- Le projet de Eolise est bien connu dans le périmètre visité : 76 % des répondants disent être informés du projet. C'est principalement via la municipalité.
- Les répondants à Folles et Fromental sont mieux informés du projet que les répondants à Fursac.

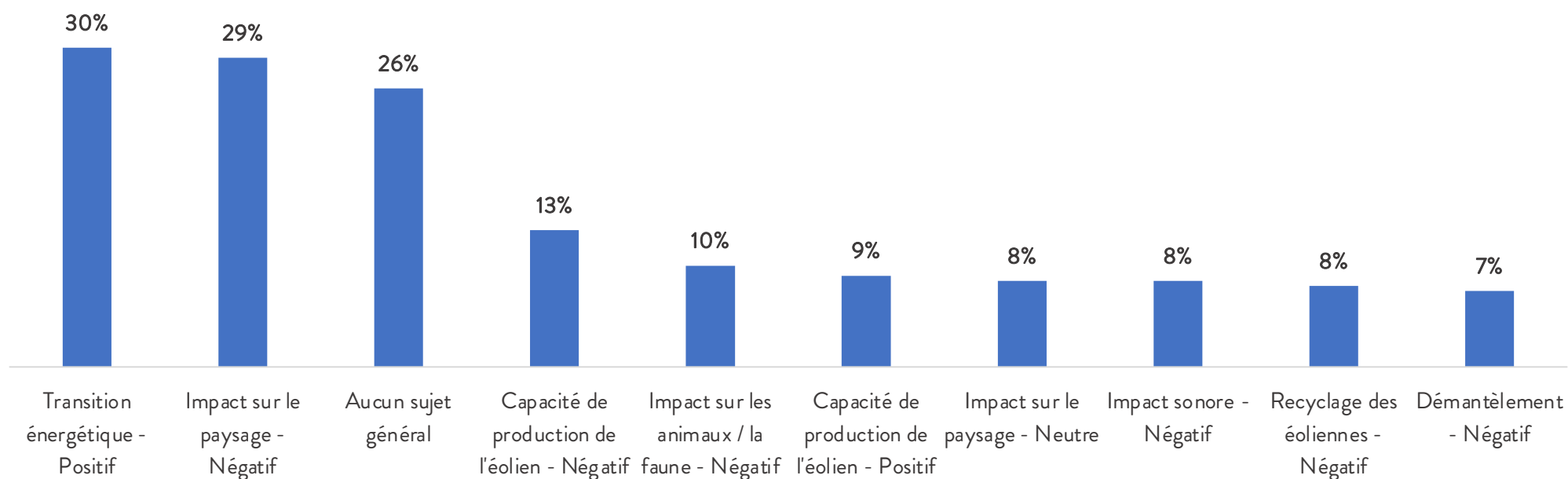
02

- L'opinion sur l'éolien est positive dans le périmètre visité.

RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE

- La transition énergétique est le sujet le plus récurrent dans les conversations entre nos ambassadeurs et les riverains. La première inquiétude des riverains rencontrés concerne le paysage évoqué en des termes négatifs.

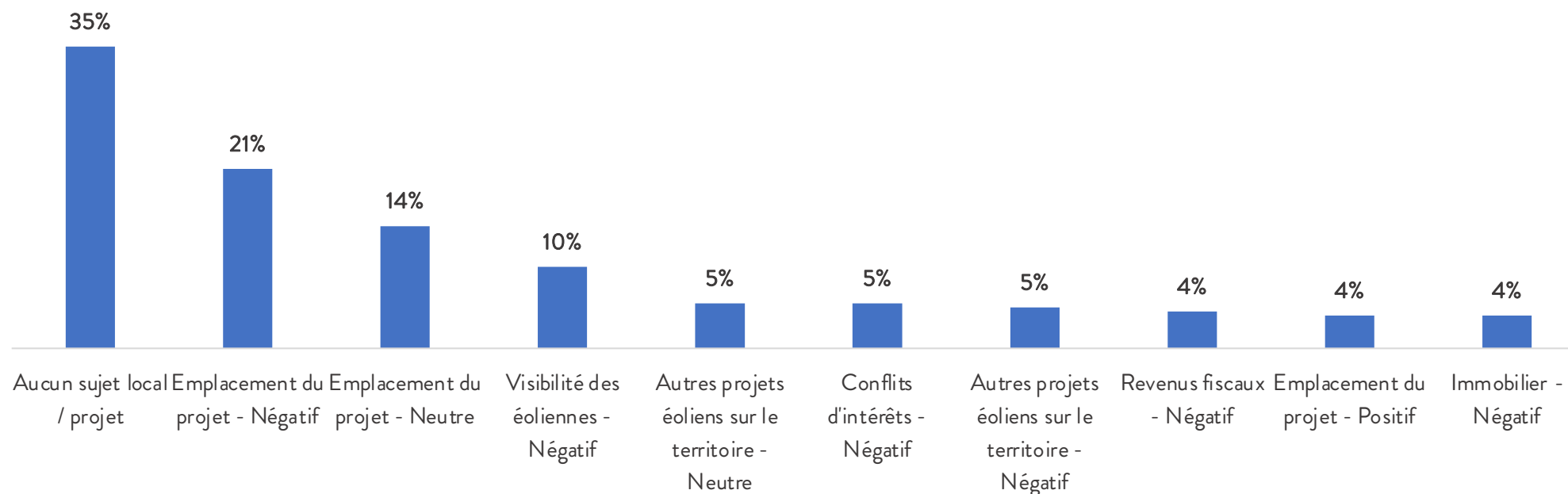
Top 10 des sujets généraux évoqués par les riverains



RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE

- L'emplacement du projet, sujet évoqué en des termes négatifs, neutre et positifs par les riverains est le sujet le plus récurrent dans les conversations avec les riverains. D'autres inquiétudes sont évoquées comme la visibilité du projet ou encore les autres projets éolien sur le territoire.

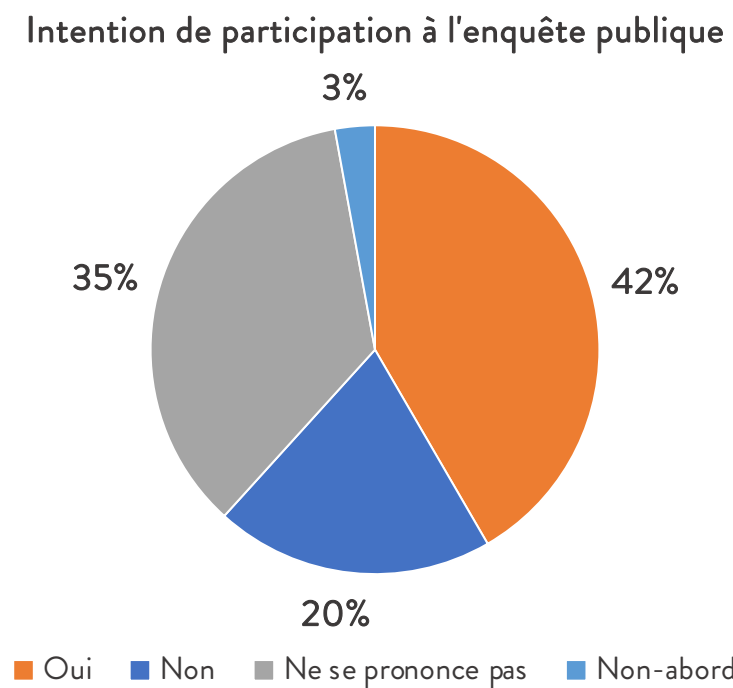
Top 10 des sujets locaux évoqués par les répondants



n = 209

RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE

- 42% des riverains rencontrés nos ambassadeurs ont l'intention de participer à cette enquête publique. Seul 20% des riverains n'ont pas l'intention d'y participer.



n = 209

01

- La transition énergétique est le sujet le plus récurrent dans les conversations entre nos ambassadeurs et les riverains. La première inquiétude des riverains rencontrés concerne le paysage évoqué en des termes négatifs.
- L'emplacement du projet, sujet évoqué en des termes négatifs, neutre et positifs par les riverains est le sujet le plus récurrent dans les conversations avec les riverains. D'autres inquiétudes sont évoquées comme la visibilité du projet ou encore les autres projets éolien sur le territoire.

02

- 46% des riverains rencontrés lors de la campagne de porte-à-porte connaissent le fonctionnement d'une enquête publique, ils sont 44% à être au courant de l'enquête publique à venir.
- 42% des riverains rencontrés par nos ambassadeurs ont l'intention de participer à cette enquête publique. Seul 20% des riverains n'ont pas l'intention d'y participer.

03

- Parmi les 87 riverains qui ont l'intention de participer à l'enquête publique, 51% sont défavorables.

En cas de questions sur le présent document, merci de
contacter campaigns@explain.fr

eXplain

www.explain.fr

1 Cité Paradis · 75010 Paris
© eXplain 2022 - Tous droits réservés



Mail invitation
Association ADNE87



Baptiste Wambre <b.wambre@eolise.fr>

Proposition de rencontre société Eolise

1 message

Baptiste Wambre <b.wambre@eolise.fr>
À : adne87nord@gmail.com

4 octobre 2018 à 15:07

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous contacter en tant que responsable développement de la société Eolise. Nous portons le projet éolien de Folles sur lequel vous avez pris récemment une position critique.

En tant qu'ingénieur spécialiste des énergies et initiateur du projet je vous propose une rencontre. Nous pourrions échanger sur l'intérêt de l'énergie éolienne et en particulier sur la pertinence de ce projet ainsi que du potentiel de vent de la région Limousin. Je pourrais également vous présenter le mix électrique français actuel et à venir dans lequel l'éolien est incontournable.

Suite à la consultation de votre site internet nous pourrions également débattre sur plusieurs sujets que vous mettez en avant et pour lequel nous pouvons apporter des réponses claires et à jour d'un point de vue technique et réglementaire.

Pour votre information, Eolise est une société française et locale, basée en Vienne à Chasseneuil-du-Poitou. Nos coordonnées sont facilement disponibles auprès des mairies de Folles ou sur nos lettres d'information.

Pourriez-vous me contacter pour que nous puissions organiser cet échange informel ?

Sincèrement,

Baptiste Wambre
Responsable développement
Eolise SAS
07 68 52 60 76
05 49 38 88 25